

DÉNÉS ET MÉTIS DU SAHTU

ENTENTE SUR LA REVENDICATION TERRITORIALE GLOBALE DES DÉNÉS ET MÉTIS DU SAHTU
DU 1^{ER} AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009



Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
Ottawa, 2010

www.ainc-inac.gc.ca

1 800 567-9604

ATS seulement 1 866 553-0554

QS-5394-003-BB-A1

N° de catalogue R31-10/2009

ISBN 978-1-100-52544-0

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada

AVANT - PROPOS

Le Comité de mise en œuvre a le plaisir de présenter son 14^e Rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (ERTGDMS). Ce rapport fait le point sur la période de 12 mois écoulée entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009.

Le Comité est composé de trois hauts fonctionnaires représentant chacun une des parties à l'Entente, soit le Secrétariat du Sahtu, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et le gouvernement du Canada (GC). Il fonctionne par consensus et sert de tribune aux parties qui peuvent y soulever des questions et faire part de leurs préoccupations.

Le rôle du Comité de mise en œuvre (CMOS) est de surveiller, de diriger et de contrôler la mise en œuvre de l'Entente. Ce rapport annuel décrit les réalisations et les développements survenus au cours de l'année. L'information qui y figure provient de divers ministères fédéraux et territoriaux, du Secrétariat du Sahtu et d'autres organismes constitués en vertu de l'Entente.

La mise en œuvre de l'Entente est synonyme de possibilités et de défis. Les progrès enregistrés par le CMOS sont le fruit de relations reposant sur le respect mutuel et sur l'engagement de chacune des parties à assumer les obligations que l'Entente lui confère. Nous avons pris l'engagement de renforcer les partenariats qui sont indispensables à une mise en œuvre réussie de l'Entente.



Rocky Norwegion

Secrétariat du Sahtu



Scott Alexander

Gouvernement des
Territoires du Nord-Ouest



Kimberly Thompson

Gouvernement
du Canada

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes et abréviations.....	iv
1. Caractéristiques de l'accord.....	1
2. Points saillants.....	2
3. Comité de mise en œuvre.....	3
4. Organismes de mise en œuvre.....	4
4.1 Conseil d'inscription du Sahtu.....	4
4.2 Conseil d'arbitrage du Sahtu.....	5
4.3 Office des ressources renouvelables du Sahtu.....	5
4.4 Office des terres et des eaux du Sahtu.....	6
4.5 Conseil d'aménagement du territoire du Sahtu.....	8
4.6 Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie.....	8
4.7 Forum du conseil des Territoires du Nord-Ouest.....	9
5. Secrétariat du Sahtu.....	10
5.1 Assemblée générale annuelle.....	11
5.2 Fiducie du Sahtu.....	11
5.3 Réserves prouvées de pétrole et de gaz naturel de la région de Norman Wells.....	11
5.4 Fiscalité.....	12
5.5 Mesures économiques.....	12
5.6 Conseils des ressources renouvelables communautaires.....	13
5.7 Projet gazier Mackenzie.....	13
5.8 Terres et ressources.....	13
5.9 Loi sur les espèces en péril (T.N.-O.).....	14
5.10 Sommet des Autochtones, transfert des responsabilités et partage des recettes de l'exploitation des ressources.....	14
5.11 Négociations sur l'autonomie gouvernementale.....	14

6	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.....	16
6.1	Affaires autochtones et Relations intergouvernementales	16
6.2	Ministère des Affaires municipales et communautaires.....	16
6.3	Environnement et Ressources naturelles.....	17
6.4	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation	18
6.5	Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement.....	20
6.6	Justice	22
6.7	Ministère des Transports	23
6.8	Travaux publics et Services	23
6.9	Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest	23
7	Gouvernement du Canada	24
7.1	Coordination des activités de mise en œuvre par le gouvernement fédéral	24
7.2	Économie et emploi.....	24
7.3	Gestion de l'environnement et des ressources fauniques.....	25
7.4	Patrimoine	28
7.5	Gestion des terres et des eaux	29
7.6	Négociations sur l'autonomie gouvernementale.....	31
7.7	Autres activités de mise en œuvre	31
	Annexe 1 : Composition des organismes de mise en œuvre	32
	Annexe 2 : Adresses des sites Web	34
	Annexe 3 : Carte de la région visée par le règlement du Sahtu	35
	Annexe 4 : Calendrier 1994-2008 des paiements de transfert	36
	Annexe 5 : Paiements au titre des activités de mise en œuvre, 1994-1995 à 2008-2009.....	37
	Annexe 6 : Redevances sur les ressources versées au gouvernement en vertu de l'article 10.1 de l'Entente, de 1993 à 2008.....	38
	Annexe 7 : Impôts fonciers versés au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, de 1994 à 2008.....	39

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACRR	Agent du Comité sur les ressources renouvelables
AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
ARC	Agence du revenu du Canada
BST-TNO	Bureau des sciences de la terre Territoires du Nord-Ouest
CATS	Conseil d'aménagement du territoire du Sahtu
CDS	Conseil des Dénés du Sahtu
CEC	Commission d'examen conjoint
CGC	Commission géologique du Canada
CIS	Conseil d'inscription du Sahtu
CMOS	Comité de mise en œuvre du Sahtu
CRR	Conseil des ressources renouvelables
EC	Environnement Canada
ERTGDMS	Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu
GCC	Garde côtière canadienne
GTNO	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
LGRVM	<i>Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie</i>
MAARI	Ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales (T.N.-O.)
MdT	Ministère des Transports (T.N.-O.)
MECF	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (T.N.-O.)
MERN	Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (T.N.-O.)
MITI	Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (T.N.-O.)
MPO	Ministère des Pêches et des Océans
OEREV	Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie
ORRS	Office des ressources renouvelables du Sahtu
OTES	Office des terres et des eaux du Sahtu
OTEV	Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie
PAEDE	Politique d'aide aux entrepreneurs et au développement économique
PE	Protocole d'entente
PGM	Projet gazier Mackenzie
PSEC	Programme de surveillance des effets cumulatifs
RCA	Région du centre et de l'Arctique
RRS	Région visée par le règlement du Sahtu
SAP	Stratégie des aires protégées
SCF	Service canadien de la faune
SIG	Système d'information géographique
T.N.-O.	Territoires du Nord-Ouest
TPS	Travaux publics et Services (T.N.-O.)
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

CARACTÉRISTIQUES DE L'ACCORD

L'ERTGDMS A ÉTÉ APPROUVÉE PAR LES DÉNÉS ET MÉTIS DU SAHTU LORS D'UNE ÉLECTION TENUE EN JUILLET 1993. UNE FOIS APPROUVÉE PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GTNO, L'ENTENTE A ÉTÉ SIGNÉE LE 6 SEPTEMBRE 1993. LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DE LA REVENDICATION TERRITORIALE DES DÉNÉS ET MÉTIS DU SAHTU EST ENTRÉE EN VIGUEUR LE 23 JUIN 1994.

Les Dénés et les Métis du Sahtu sont alors devenus propriétaires d'un territoire de 41 437 kilomètres carrés, soit environ 1,7 p. 100 de la superficie des T.N.-O. À titre indicatif, sa superficie est légèrement supérieure à celle de l'île de Vancouver. Les bénéficiaires ont également reçu un transfert annuel de capital de 75 millions de dollars (en dollars de 1990) étalé sur 15 ans. Au cours de la même période, les Dénés et Métis du Sahtu ont remboursé au gouvernement du Canada les prêts qui leur avaient été accordés pour négocier et qui atteignaient 10,8 millions de dollars au moment de la conclusion de l'entente.

Dans leur région d'implantation, les Dénés et les Métis du Sahtu ont acquis des droits à l'exploitation de la faune et une participation garantie aux institutions d'un gouvernement public mises en place pour assurer la gestion de l'environnement et des ressources. Ils retirent également une part annuelle des redevances sur les ressources extraites de la vallée du Mackenzie.

L'ERTGDMS précise aussi les droits de propriété et d'utilisation des terres et des ressources, et laisse place à la négociation d'ententes d'autonomie gouvernementale qui pourront entrer en vigueur avec l'adoption d'une loi fédérale ou territoriale. Chaque collectivité négocie une entente d'autonomie gouvernementale distincte.



POINTS SAILLANTS

LES POINTS SAILLANTS DU 14^E RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE L'ERTGDMS SONT, ENTRE AUTRES :

- La poursuite du travail de collaboration du Comité de mise en œuvre sur les points et les tâches prioritaires découlant de l'examen triennal des mesures d'ordre économique de novembre 2007.
- La réalisation de huit projets de recherche totalisant plus de 195 000 \$ de budget sous les auspices de l'Office des ressources renouvelables du Sahtu (ORRS).
- La création par l'OTEVM de six groupes de travail pour étudier les modalités actuelles, et leur cohérence, d'attribution de permis d'utilisation des terres et des eaux, en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM). Six plans de travail ont été présentés, acceptés et approuvés lors d'une réunion de l'OTEVM qui s'est tenue à Inuvik en juin 2008.
- L'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie (OEREVM) a géré 16 évaluations environnementales, deux examens des répercussions environnementales et a étudié 81 demandes d'examen préliminaire.
- Le Secrétariat du Sahtu a terminé un rapport indiquant comment les sept sociétés financières du Sahtu peuvent procéder pour continuer à bénéficier de leur exonération fiscale au-delà des 15 ans suivant la conclusion de l'ERTGDMS.
- À la fin de 2007, les audiences publiques sur le Projet gazier Mackenzie (PGM) organisées par la Commission d'examen conjoint (CEC) ont pris fin. La CEC doit maintenant préparer un rapport final détaillé qu'elle soumettra à l'Office national de l'énergie et au gouvernement fédéral.
- La communauté de Délîné a pratiquement conclu une entente finale sur l'autonomie gouvernementale. En juin 2008, les parties ont signé une entente de principe leur permettant de passer ensuite à l'examen juridique et technique de son texte. Les collectivités de Fort Good Hope, de Tulita et de Norman Wells poursuivent la négociation de leurs ententes respectives sur l'autonomie gouvernementale. Celle de Colville Lake étudie encore les solutions qui s'offrent à elle.
- Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement (MITI) a mis en œuvre la Politique d'aide aux entrepreneurs et au développement économique (PAEDE) en septembre 2008. Celle-ci vise essentiellement à accroître les activités des entreprises, à améliorer les compétences en gestion et les capacités opérationnelles, à diversifier davantage l'économie des T.N.-O. et à assurer une répartition équitable des avantages entre les diverses collectivités des T.N.-O.

COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE

LE COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE DU SAHTU (CMOS) EST COMPOSÉ DE TROIS CADRES SUPÉRIEURS REPRÉSENTANT CHACUN UNE DES PARTIES À L'ERTGDMS.

En 2008-2009, le représentant du Secrétariat du Sahtu était Rocky Norwegian, Directeur de la mise en œuvre au Secrétariat du Sahtu, celui du GTNO était Scott Alexander, Directeur de la mise en œuvre au ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales (MAARI) alors que Kimberly Thompson, Directrice de l'équipe du Yukon et des T.N.-O. aux Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) représentait le gouvernement fédéral.

Conformément à l'article 29.2 de l'ERTGDMS, le CMOS doit :

- superviser la mise en œuvre de l'Entente et du Plan de mise en œuvre, en plus d'en assurer le suivi;
- régler les différends pouvant survenir entre les parties;
- rédiger, à l'intention du public, un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Entente;
- modifier le calendrier des activités de mise en œuvre, redistribuer les ressources nécessaires à la mise en œuvre et apporter, au besoin, des changements au Plan de mise en œuvre de l'Entente.

Le CMOS s'est réuni le 7 mai 2008 à Yellowknife, le 8 septembre 2008 à Norman Wells et le 3 décembre 2008 à Edmonton. Les activités du Comité de la mise en œuvre durant l'exercice sont les suivantes :

- la surveillance qu'il a exercée du financement et des nominations aux divers conseils et offices du Sahtu;
- les discussions sur l'accès aux terres visées par le règlement du Sahtu;
- la poursuite du travail entre les parties sur le renouvellement du Plan de mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu;
- la conclusion des modifications à la Fiducie Sahtu;
- les discussions sur l'initiative visant à améliorer la sphère de la réglementation dans le Nord et du rapport McCrank qui y a fait suite, et ses répercussions sur l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu.

ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE

CE SONT LES DISPOSITIONS DE L'ERTGDMS QUI INSTAURENT LE POUVOIR DE METTRE EN PLACE DES ORGANISMES RESPONSABLES DE LA DÉFINITION DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ À L'INSCRIPTION COMME BÉNÉFICIAIRES DE L'ENTENTE, DE RÉSOUDRE LES DIFFÉRENDS CONCERNANT L'INTERPRÉTATION DE L'ENTENTE, DE GÉRER LES RESSOURCES FAUNIQUES, DE PLANIFIER ET DE RÉGLEMENTER L'UTILISATION DES TERRES ET DES EAUX ET DE PROCÉDER À LA FOIS À DES ÉVALUATIONS ET À DES EXAMENS DES RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES DES DÉVELOPPEMENTS PROPOSÉS.

La composition de ces organismes, les fonctions exercées par leurs membres, les délais nécessaires et les méthodes utilisées pour la constitution de ces organismes sont précisés dans l'ERTGDMS et dans le Plan de mise en œuvre. La liste des membres actuels de ces organismes, membres des CRR non compris, figure à l'annexe 1.

4.1 CONSEIL D'INSCRIPTION DU SAHTU

Conformément au chapitre 4 de l'ERTGDMS, le Secrétariat du Sahtu est responsable des coûts et de la nomination des sept membres que compte le Conseil d'inscription du Sahtu (CIS), auquel chacune des sept collectivités autochtones du Sahtu a un représentant.

Voici quelques-unes des responsabilités du Conseil d'inscription du Sahtu :

- accepter les formulaires de demande et de consentement signé pour l'inscription :
- établir un registre d'inscription et y inscrire le nom de toutes les personnes admissibles à l'inscription;
- tenir le registre d'inscription;
- tenir une liste des personnes dont la demande a été rejetée;
- aviser chaque requérant dont le nom n'a pas été inscrit au registre d'inscription des motifs justifiant le refus de l'inscrire et de son droit de faire appel de cette décision;
- radier le nom d'une personne du registre d'inscription si la personne visée n'est pas mineure et qu'elle avise par écrit le Conseil que son nom doit être radié du registre, et si la personne visée est mineure et son père, sa mère ou son tuteur avise par écrit le Conseil que son nom doit être radié du registre.

Le CIS se réunit au moins trois fois par an dans la région du Sahtu pour examiner et approuver ou rejeter les demandes d'inscription. Toutefois, en 2008-2009, il ne s'est réuni que deux fois, en juin et en novembre 2008. De plus, du 24 au 27 juin 2008, le CIS a procédé à une visite du Sahtu et s'est rendu à Tulita, à Norman Wells, à Fort Good Hope et à Colville Lake pour s'assurer que tous les membres de ces collectivités avaient bien été identifiés. Le CIS a également aidé les membres de la collectivité à remplir leurs demandes d'inscription.

Le CIS a maintenant terminé son Projet ancestral depuis décembre 2003 et le Secrétariat du Sahtu dispose désormais d'une vaste base de données pour déterminer l'admissibilité à l'inscription. En date du 31 décembre 2008, 3 179 personnes étaient inscrites conformément à l'ERTGDMS.

4.2 CONSEIL D'ARBITRAGE DU SAHTU

Le Conseil d'arbitrage du Sahtu a pour mission de régler les différends dans le respect des dispositions de l'ERTGDMS. Il se compose de huit membres représentant le Secrétariat du Sahtu, le GTNO et le gouvernement du Canada.

Pendant l'exercice 2008-2009, le Conseil ne s'est pas rendu dans la Région visée par le règlement du Sahtu (RRS). En novembre 2008, des membres du Conseil se sont joints à ceux du Conseil d'arbitrage relevant de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in pour poursuivre leur formation sur des questions comme les contextes sociaux et culturels, l'indépendance, les partis pris et la prise de décisions d'arbitrage. Cette formation a débuté en novembre 2007. Les deux enseignants, Michele LeBaron et Val Napoleon, ont rédigé les documents nécessaires et encadré les participants de ces deux conseils pour faciliter leur apprentissage.

Le Conseil d'arbitrage a reçu des demandes d'information sur la possibilité de lui soumettre un dossier d'arbitrage, mais il a été informé par la suite que la question avait été résolue par les parties et ne devrait donc plus lui être transmise. La mise à jour du site Web du Conseil d'arbitrage se poursuit.

4.3 OFFICE DES RESSOURCES RENOUVELABLES DU SAHTU

L'ORRS a été créé en tant que principal instrument de gestion de la faune et des forêts au sein de la RRS. Il lui incombe, comme à ses organismes affiliés, de protéger, de préserver et de gérer les ressources renouvelables dans un esprit de collaboration garantissant que le public en fera en tout temps une utilisation durable. L'ORRS est un conseil régional et public qui représente les habitants de la RRS, qu'ils soient ou non bénéficiaires des dispositions de l'ERTGDMS. L'Office compte sept membres dont trois sont nommés par le Secrétariat du Sahtu et trois par le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial. Ces six membres ont tous un suppléant. Ce sont les membres de l'Office qui nomment le président. Ce sont le gouverneur en conseil et le Conseil exécutif du gouvernement des T.N.-O. qui procèdent conjointement à toutes les nominations. En date du 31 mars 2009, le poste de président, deux postes de membre et un poste de suppléant étaient vacants.

L'ORRS poursuit la mise en œuvre des objectifs et des buts de l'Office selon le mandat qui lui a été confié en 1995. L'Office et son personnel continuent à développer et à étendre leurs relations de travail étroites, axées sur la collaboration, avec les CRR, les conseils régionaux et territoriaux de cogestion, les gouvernements territoriaux et celui du fédéral, et les organismes privés.

Hardes de caribous Bluenose

Le Comité consultatif de coopération sur la gestion de la faune — auparavant appelé Comité consultatif sur la gestion de la harde de caribous Bluenose — est composé d'offices et de conseils de cogestion

de la faune des T.N.-O. et du Nunavut. Ce Comité s'est réuni en juin et en novembre 2008 pour élaborer des stratégies devant permettre de faire face à la diminution des hardes de caribous des toundras et pour discuter d'autres questions de gestion concernant tous ses membres. Le Comité a mis sur pied un groupe de travail pour élaborer un plan de gestion des hardes de caribous Bluenose pour 2009 et 2010. Ce groupe de travail s'est réuni pour la première fois en janvier 2009 afin d'entamer les discussions et de définir son mandat. Les recommandations formulées par le Comité sur la harde de caribous de Bluenose Ouest, à la suite d'une audience publique tenue en novembre 2007, ont été acceptées par le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) et par le ministre d'AINC en juin 2008. Le Conseil a consacré beaucoup de temps, pendant l'été et l'automne 2008, à la discussion des recommandations avec les collectivités, les autres conseils de cogestion de la faune et le gouvernement. Les modifications à la législation seront en vigueur pour la saison de chasse 2009-2010.

Évaluation environnementale

Lors de l'exercice 2008-2009, les activités d'exploration et d'exploitation des secteurs des hydrocarbures et des mines ont été réduites sur le territoire de la RRS, tout comme celles liées au projet de construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie. Le spécialiste en évaluations environnementales de l'Office a étudié et commenté 12 demandes de permis d'utilisation des terres, 20 demandes de permis scientifiques et 10 demandes de permis de recherches sur la faune. L'ORRS a pris part à plusieurs ateliers sur les effets cumulatifs, sur les lignes directrices en matière de séismes et sur les pratiques exemplaires dans le secteur de l'exploitation du pétrole et du gaz.

Fonds pour les études sur la faune

Le Fonds pour les études sur la faune a pour objet d'assurer à l'ORRS de disposer de revenus d'intérêts sur placements suffisants pour financer chaque année les recherches qu'il entend mener sur la faune du territoire de la RRS. Pour définir ses priorités en matière de recherche, il prend soin de recueillir les points de vue des CRR des collectivités. À la fin de l'exercice, le montant du Fonds était évalué à environ trois millions de dollars. Sa croissance ayant été plus lente que prévue, l'Office continue à appliquer une stratégie d'investissement légèrement plus agressive. Il continue à dégager des fonds pour financer les activités de recherche.

4.4 OFFICE DES TERRES ET DES EAUX DU SAHTU

L'OTES réglemente l'utilisation des terres et des eaux dans toute la RRS.

Activités

L'Office a tenu huit réunions pendant son 11^e exercice. Délîné, Fort Good Hope et Norman Wells en ont accueilli six en tout et deux autres se sont déroulées par téléconférence. Le président et le directeur exécutif de l'OTES ont aussi assisté à deux réunions du Forum du Conseil des T.N.-O. à Calgary et à Inuvik. Les autres tâches et activités auxquelles l'OTES s'est adonné pendant l'exercice comprennent la fourniture de services de perfectionnement professionnel au personnel, au moyen de cours et d'ateliers portant sur des domaines comme le Système d'information géographique (SIG), les finances et l'administration, les compétences en rédaction, les logiciels de base de données, la préparation et la présentation de preuve, la qualité et le contrôle biologique de l'eau, l'exploration d'uranium, les questions environnementales imputables au pétrole et au gaz dans le Nord, les premiers soins et les pratiques et les procédures de la justice administrative.

Résultats et réalisations

Comme ils y sont tenus, les membres de l'Office ont étudié les demandes de permis d'utilisation des terres et des eaux, ainsi que les demandes de renouvellement et de prolongation et les affectations. Ils ont aussi veillé au respect des dispositions des divers types de permis et de licences. En 2008-2009, l'OTES a reçu et traité huit demandes de permis d'utilisation des terres de type « A ». En ce qui concerne les permis d'utilisation des eaux, deux demandes de type « B » ont été reçues et traitées. L'administration des permis d'utilisation des eaux a amené les membres de l'Office à se pencher sur toute une série de rapports annuels, dont 21 de l'industrie et trois de municipalités, auxquels se sont ajoutés une quarantaine d'autres de nature variée, et un rapport annuel de désistement et d'assainissement.

Calendrier des principaux événements

L'OGTE a participé à deux réunions et a collaboré avec l'OTEVM pour coordonner les questions de politique, d'administration, de finances et de réglementation touchant les permis et les licences dans toute la vallée de la Mackenzie.

L'Office a mis sur pied six groupes de travail pour faire des recherches sur les méthodes courantes et sur l'uniformité des permis d'utilisation des terres et des eaux accordés en vertu de la LGRVM. Le personnel de l'OTES a assisté au premier atelier organisé en janvier 2008 à Yellowknife. Les groupes de travail ont étudié les politiques et les procédures en vigueur pour élaborer, quand cela s'avérait nécessaire, de nouvelles politiques, procédures et lignes directrices pour parvenir à une application cohérente dans toute la vallée du Mackenzie.

Évaluation des réalisations

Il y a eu d'importantes réalisations au cours de l'année, en autres, l'attribution d'un permis d'utilisation des terres à une société d'exploration minière travaillant dans le district de Délîné. Trois projets dans le district de K'asho Got'ine ont donné lieu à l'émission de permis d'utilisation des terres et des eaux dans le cadre de trois projets d'exploration pétrolière et gazière (prospection sismique et forage). L'un de ces projets a consisté en une opération sismique réalisée en été au moyen d'un hélicoptère. Il faut signaler que l'intérêt soulevé pour l'exploration pétrolière et gazière ne s'est pas relâché au cours de l'année écoulée alors cinq prolongements de permis d'utilisation des terres et cinq renouvellements de permis d'utilisation des eaux ont été accordés.

En mai 2008, l'Office a accepté et approuvé le rapport final d'interprétation (2002-2006) d'Imperial Oil Resource sur son plan de contrôle des effets aquatiques à Norman Wells. Un rapport en langage clair était joint au premier rapport, et il a été remis aux CRR de Tulita, Norman Wells et Fort Good Hope.

En novembre 2008, les inspecteurs d'AINC responsables des permis d'utilisation des terres et des eaux ont tenu une réunion avec l'OTES pour lui présenter un rapport résumé sur le nombre d'inspections menées à bien, les méthodes et les observations de ces inspections, et pour discuter des modalités de leur application.

L'Office a reçu des fonds additionnels pour réaliser un projet important de mise à jour du registre public de l'OTES afin de le rendre accessible en ligne aux clients éventuels, aux propriétaires fonciers, au ministère du gouvernement et au grand public. L'Office a son propre site Web (www.slwb.com) pour mieux informer le grand public sur ses responsabilités et les procédures qu'il utilise.

4.5 CONSEIL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DU SAHTU

Le Conseil d'aménagement du territoire du Sahtu (CATS) a connu un exercice 2008-2009 bien rempli.

Administration

Le Conseil a élaboré un budget et un plan de travail pluriannuels pour définir les ressources humaines et financières dont il a besoin et les étapes qu'il devra suivre concrètement pour terminer le Plan d'aménagement du territoire du Sahtu. Le Plan de travail a été présenté à AINC afin d'obtenir des ressources additionnelles et le personnel nécessaire. Par la suite, un examen des protocoles financiers et des politiques opérationnelles a été réalisé pour mettre à jour et améliorer les modalités de fonctionnement du CATS.

Le CATS s'est réuni quatre fois pour tenir des ateliers de formation et étudier les progrès réalisés sur la préparation du Plan. Il a également organisé des téléconférences mensuelles entre les réunions pour traiter des questions administratives. Les membres du Conseil ont participé à une combinaison d'activités de formation internes et externes, y compris sur l'orientation à l'histoire du Conseil, l'élaboration des plans, la LGRVM, les mines, les finances et l'administration.

Le CATS s'est efforcé tout au long de l'année d'entretenir régulièrement des communications efficaces avec ses partenaires des activités de planification au sujet des activités du Conseil et des progrès réalisés sur le Plan. De plus, les membres du Conseil ont assisté à un certain nombre d'activités et de réunions. Le site Web du CATS a été mis à jour régulièrement pour donner facilement accès aux documents du Conseil, y compris aux ébauches antérieures du Plan, à des commentaires, à des cartes, des présentations et pour informer des événements à venir (www.sahtulanduseplan.org).

Plan d'aménagement du territoire du Sahtu

Des réunions de suivi ont eu lieu à Tulita et à Colville Lake pour traiter des questions en suspens à la suite des consultations de la collectivité qui ont eu lieu en 2007. Ces réunions ont donné l'orientation nécessaire pour terminer le zonage et s'attaquer à quelques questions de planification. Entre février et avril 2009, les résultats de ces consultations et les commentaires reçus au sujet des ébauches précédentes du Plan ont été examinés et intégrés à une seconde ébauche. Il s'agissait de traiter de questions importantes relevées dans les commentaires précédents, de remplir les sections qui manquaient, de mieux structurer le plan et de le rendre plus acceptable tout en conservant l'esprit de son contenu. La seconde ébauche du Plan d'aménagement du territoire du Sahtu a été publiée en mai 2009 dans le but de recueillir des commentaires du public. À la suite de consultation et de commentaires additionnels, le Conseil va préciser les modifications qu'il conviendra d'apporter à la 3^e ébauche.

4.6 OFFICE D'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES DE LA VALLÉE DU MACKENZIE

Pendant l'exercice 2008-2009, l'OEREVM a géré 16 évaluations environnementales et deux examens des répercussions environnementales. Deux évaluations environnementales ont été annulées et l'Office d'examen en a reporté six autres sur l'exercice 2009-2010. Actuellement, huit évaluations environnementales attendent des décisions ministérielles, dont quatre ont été terminées et présentées pendant l'exercice 2008-2009. Les deux examens des effets environnementaux sont reportés à l'exercice suivant.

En 2008-2009, l'OEREVM a étudié 81 demandes d'examen préliminaire. Il en a retenu 11. Sur le total reçu, 22 demandes concernaient l'exploration et l'exploitation minières, 15 le secteur des transports et 15 des demandes d'ouverture de carrière. Les autres demandes visaient des projets de développement pétrolier

et gazier, des projets de recherche, des travaux d'assainissement, d'abattage et d'exploitation forestière, de tourisme de loisir, ainsi que d'autres activités de développement.

Deux évaluations environnementales de développement envisagé dans la RRS étaient en cours pendant l'exercice 2008-2009 : le Projet d'exploration minière de Selwyn Resources et celui d'exploration minière de Hunter Bay. Cette dernière a été annulée en octobre 2008. Le seul examen des répercussions environnementales de développement envisagé dans la RRS a été celui du PGM.

Plan stratégique (2008-2009 à 2010-2011)

L'OEREVM a préparé un plan stratégique triennal qui vise à parvenir à l'excellence des évaluations des répercussions environnementales et à la mise en place d'un système intégré de gestion des ressources, comme le prévoit la LGRVM. L'initiative vise à rendre le processus d'évaluation des répercussions environnementales plus efficace et à améliorer l'efficacité de l'Office en communications.

Lignes directrices sur l'évaluation des répercussions environnementales

Dans le cadre de ses efforts soutenus pour permettre à toutes les parties d'avoir les ressources nécessaires pour contribuer à la réalisation d'évaluation de qualité des répercussions environnementales dans la vallée de la Mackenzie, l'OEREVM prépare des Lignes directrices sur l'évaluation des répercussions culturelles. Pendant l'hiver 2008-2009, l'Office s'est rendu dans sept collectivités pour mener des discussions préliminaires sur les éléments de leur culture que les gens veulent protéger, sur la façon dont les développements pourraient se répercuter sur les éléments culturels et sur celle d'étudier le mieux possible les considérations culturelles pendant l'évaluation des répercussions environnementales. L'OEREVM a également monté une bibliothèque d'évaluations des répercussions culturelles et a organisé des présentations et des ateliers sur ce sujet à Yellowknife, à Edmonton et lors de la conférence annuelle de l'International Association for Impact Assessment qui s'est tenue à Perth, en Australie, en mai 2008. L'office a également poursuivi ses travaux de rédaction et des consultations sont prévues pendant l'exercice 2009-2010.

4.7 FORUM DU CONSEIL DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le Forum du conseil des T.N.-O. réunit tous les semestres les comités de cogestion des ressources, les offices publics des T.N.-O., les gouvernements et leurs ministères respectifs. Il a été mis sur pied pour promouvoir l'échange d'information et pour faciliter les discussions sur les questions présentant des intérêts communs. Ce Forum du conseil se réunit dans différentes collectivités dans l'ensemble des T.N.-O. Les activités pendant l'exercice, incluaient :

- l'élaboration de lignes directrices en matière de planification stratégique et opérationnelle ainsi que de modèles pour l'utilisation des membres du Forum du conseil des T.N.-O.;
- le développement d'un portail Web de type « guichet unique » du Forum du conseil des Territoires du Nord-Ouest; ce site fournit quantité d'information sur la gestion des ressources, le processus réglementaire, des organigrammes, précise qui sont les membres et donne d'autres informations utiles au public;
- la préparation d'un exposé récapitulatif sur les priorités de recherche du Forum du conseil des T.N.-O. qui sera distribué aux chercheurs et aux organismes de financement intéressés dans les T.N.-O.;
- les efforts pour répondre aux besoins permanents de formation des membres du Forum.

SECRÉTARIAT DU SAHTU

LE 23 JUIN 1994, LORS DE L'ADOPTION DE LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DE LA REVENDICATION TERRITORIALE DES DÉNÉS ET MÉTIS DU SAHTU, LES SEPT SOCIÉTÉS FONCIÈRES DU SAHTU, FORMÉES DE QUATRE SOCIÉTÉS DÉNÉES ET DE TROIS SOCIÉTÉS MÉTISSÉS, ONT DONNÉ NAISSANCE AU SECRÉTARIAT DU SAHTU.

Son mandat lui impose, entre autres, de :

- fournir des renseignements qui aideront les participants à négocier et à conclure des ententes avec le secteur industriel et les gouvernements fédéral et territorial sur la mise en œuvre de l'Entente;
- entreprendre toute autre activité qui concerne directement ou indirectement les intérêts et les préoccupations de ses membres en se référant spécifiquement à la mise en œuvre de l'Entente;
- réaliser des activités éducatives ou autres qui se rapportent aux répercussions environnementales sur les terres, l'air, les eaux et la santé des résidents de la RRS;
- coordonner des discussions avec les représentants du secteur industriel et des gouvernements dont les activités ou les décisions portent atteinte à l'environnement d'une manière qui nuit aux intérêts des résidents de la RRS;
- aider et autoriser ses membres à intervenir et à participer dans le cadre des audiences, évaluations des répercussions environnementales, examens politiques ou législatifs, ou encore de tout autre processus de prise de décision ou d'examen qui a trait à leurs intérêts et à leurs préoccupations sur le plan environnemental ou économique.

Le Secrétariat du Sahtu participe à la mise en œuvre de l'ERTGDMS avec le gouvernement du Canada et le GTNO grâce à la nomination d'un membre au Comité de mise en œuvre du Sahtu, conformément au chapitre 29 de l'Entente. Le Secrétariat du Sahtu a aussi un rôle de coordination des activités menées par d'autres organismes désignés du Sahtu conformément au chapitre 7 de l'Entente.

Le conseil d'administration du Secrétariat du Sahtu s'est réuni à trois reprises au cours de l'année dans la région du Sahtu : en 2008, du 7 au 9 octobre et

les 29 et 30 novembre et, en 2009, du 16 au 20 février. Il a également tenu deux réunions spéciales par téléconférence le 15 octobre et le 12 novembre 2008.

5.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le conseil d'administration du Secrétariat du Sahtu et ses membres doivent se réunir une fois par an dans la région du Sahtu pour étudier le rapport des directeurs, les états financiers, le rapport du vérificateur, et nommer un vérificateur pour le prochain exercice, en plus de discuter d'autres questions administratives. Cette assemblée générale annuelle sert également de tribune de discussion pour répondre à toutes les questions et préoccupations concernant l'ERTGDMS et la mise en œuvre de l'Entente. Tous les organismes de réglementation du Sahtu ont alors l'occasion d'en rendre compte.

Pour l'exercice 2008-2009, cette assemblée s'est déroulée à Norman Wells, dans les T.N.-O., du 27 au 29 août 2008.

5.2 FIDUCIE DU SAHTU

Les dispositions de l'ERTGDMS confèrent à la Fiducie le pouvoir de procéder à des paiements de transfert pour le remboursement des prêts liés à la revendication territoriale. Le Secrétariat du Sahtu a également reçu la première tranche de trois millions de dollars de redevances au titre des ressources du gouvernement du Canada.

La Fiducie du Sahtu, qui a pour fiduciaire le Secrétariat du Sahtu, a été constituée en vertu d'une Déclaration de fiducie. Elle s'est vue attribuer les droits et les obligations énoncés aux chapitres 8 et 10 de l'ERTGDMS pour les paiements de transfert de capitaux et pour le remboursement des prêts liés à la revendication territoriale. L'exercice de la Fiducie Sahtu prend toujours fin le 31 décembre.

La Fiducie du Sahtu compte deux catégories de bénéficiaires : les bénéficiaires individuels inscrits en tant que participants conformément au chapitre 4 de l'ERTGDMS, et les bénéficiaires institutionnels.

Le 6 septembre de chaque année, le gouvernement du Canada verse au Secrétariat du Sahtu un montant qui est déposé dans le compte de fiducie du Sahtu. En 2008, le gouvernement fédéral a versé un quinzième et dernier paiement de 3 853 940 \$, moins 533 902 \$ pour le remboursement des prêts consentis au Secrétariat du Sahtu pour la négociation.

Deux fois par année, le revenu et les intérêts gagnés par la Fiducie du Sahtu (desquels on soustrait les frais d'administration) sont versés aux sept sociétés financières en fonction du nombre d'habitants que chacune d'elles représente. Le revenu sur 12 mois de la Fiducie du Sahtu s'élevait, au 31 décembre 2008, à 4 511 501 \$. Y compris les plus-values latentes accumulées, le taux de rendement du fonds pour l'exercice a été de -5,6 %.

5.3 RÉSERVES PROUVÉES DE PÉTROLE ET DE GAZ NATUREL DE LA RÉGION DE NORMAN WELLS

Conformément au chapitre 9 de l'ERTGDMS, le gouvernement doit aussi consulter le Secrétariat du Sahtu sur les questions dont il doit discuter avec Imperial Oil Ltd ou avec toute autre partie au sujet de tout amendement, de toute renégociation ou reconduite de l'Accord sur les réserves prouvées.

Le gouvernement et le Secrétariat du Sahtu doivent mettre sur pied un comité mixte qui sera chargé d'examiner les activités présentes et futures aux termes de l'Accord sur les réserves prouvées. Pour respecter cette exigence, le gouvernement du Canada, le Secrétariat Sahtu et Imperial Oil/Esso doivent se réunir au moins une fois par an à Tulita, à Fort Good Hope, ou à Norman Wells. En 2008, cette réunion s'est tenue le 30 avril à Norman Wells.

5.4 FISCALITÉ

Pendant cet exercice, le personnel du Secrétariat du Sahtu a continué à se préparer à l'échéance de 15 ans touchant les sept sociétés financières. Merrill Shepard et Lorne Bedard ont préparé un rapport sur la question qui peut être consulté par le public.

Le rapport énonce les étapes relativement simples que les sociétés financières doivent suivre pour conserver leur exonération fiscale au terme de la 15^e année. Les sociétés financières doivent obtenir l'aide de leur comptable pour s'assurer qu'elles s'y conforment. Elles doivent satisfaire aux obligations de versements des fondations publiques en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Cela impose un versement annuel de 4,5 pour cent de la valeur des actifs de chaque société financière. Cette condition peut être remplie en partie grâce à leurs frais d'administration (jusqu'à 3 pour cent de la valeur de ces actifs). Elle peut l'être aussi avec les dépenses relatives aux activités autorisées aux termes du chapitre 11 de l'ERTGDMS. Le rapport de Merrill et Lorne fait état des autres solutions que peuvent utiliser les sociétés financières pour faire face à cette règle des 15 ans.

5.5 MESURES ÉCONOMIQUES

En 2008 et en 2009, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour faciliter l'application des dispositions sur les mesures économiques figurant dans l'ERTGDMS. Ces initiatives incluaient en autres :

- **Les ateliers sur les acquisitions :** Le Secrétariat du Sahtu a conclu un accord de contribution avec le Canada pour accueillir des ateliers sur la façon de traiter avec le gouvernement fédéral en février 2009.
- **Le protocole d'entente sur la passation de marchés :** Le Secrétariat du Sahtu a conclu les négociations avec le GTNO sur un Protocole d'entente (PE) à l'appui des objectifs économiques mentionnés au chapitre 12 de l'Entente. Le 1^{er} avril 2007, ce PE est entré en vigueur et continuera à s'appliquer jusqu'au 31 mars 2012.

Dans le cadre de ce PE, le dossier des projets prévus dont le budget devrait dépasser 5 000 \$ au cours de l'exercice est transmis à un agent de développement économique et communiqué aux entreprises enregistrées du Sahtu avant leur diffusion publique. Ces entreprises ont ainsi la possibilité de préparer des soumissions à l'avance. On voudrait que 50 pour cent de la valeur des contrats attribués par le GTNO dans la RRS aillent à des entreprises enregistrées du Sahtu.

- **La politique pour les entreprises du Sahtu et le répertoire de ces entreprises :** À la suite du PE sur la passation des marchés, une politique pour les entreprises du Sahtu et un répertoire des entreprises du Sahtu ont été préparés et utilisés. La politique définit un petit nombre de critères servant à reconnaître une entreprise qui est vraiment du Sahtu et qui peut donc être inscrite sur la liste de celles recevant les possibilités de marché. Cette série de critères a été adoptée par le conseil d'administration du Secrétariat du Sahtu en 2007, et n'importe qui peut en prendre connaissance sur le site Web du Secrétariat du Sahtu. Quant à la politique pour les entreprises du Sahtu, elle continue à évoluer.

Le répertoire des entreprises est mis à jour en permanence pour s'assurer qu'il soit aussi complet et à jour que possible. Le gouvernement du Canada a commencé à utiliser ce répertoire à ses propres fins.

5.6 CONSEILS DES RESSOURCES RENOUVELABLES COMMUNAUTAIRES

Conformément à l'article 13.9 de l'ERTGDMS, cinq CRR ont été créés. Ces derniers sont mandatés pour prodiguer des conseils à l'ORRS et pour favoriser la participation des collectivités locales à la préservation de l'environnement, à la recherche et à la gestion liées aux ressources fauniques et aux études portant sur les récoltes.

En vertu de l'Entente, les organismes communautaires désignés (sociétés foncières) de chaque collectivité doivent nommer un CRR. Les CRR en activité dans la RRS pendant l'année ont été celui de Colville Lake, celui de Délînê, celui de Fort Good Hope, celui de Tulita, et celui de Norman Wells. Ces conseils jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de l'ERTGDMS en recueillant des suggestions auprès des collectivités afin de prendre des décisions conformément aux dispositions réglementaires de l'Entente.

Afin de faciliter ce processus, les cinq CRR du Sahtu se rencontrent régulièrement et consultent leurs sociétés foncières locales et l'ORRS dans le but de discuter de développements dans le régime réglementaire et stratégique, de la chasse locale et des questions relatives au piégeage.

5.7 PROJET GAZIER MACKENZIE

Le PGM envisagé prévoit l'exploitation du gaz naturel dans le delta du Mackenzie, l'aménagement de réseaux de collecte, d'installations de traitement et de conduits de gaz naturel afin de transporter le gaz du Sud vers le Nord de l'Alberta en passant par la vallée du Mackenzie. Pour ce projet, l'accès aux terres du Sahtu est indispensable. L'ERTGDMS prévoit des retombées et des conditions d'accès en cas d'exploitation pétrolière et gazière.

Le titre de propriété de toutes les terres visées par le règlement qui se trouvent à l'extérieur des limites des municipalités est dévolu aux sociétés foncières de district dans les trois districts de Délînê, de Tulita, et de K'asho Got'ine (voir à ce sujet le chapitre 19 de l'Entente). Ce sont les sociétés foncières des trois districts qui assument la responsabilité de la propriété et de la gestion de ces terres au nom des participants à la revendication territoriale. Il s'agit de la Société foncière de Délînê, de la Société foncière du district de Tulita et de la Société foncière du district de K'asho Got'ine.

5.8 TERRES ET RESSOURCES

Le Secrétariat Sahtu poursuit la formation d'un participant à l'Entente pour lui permettre d'occuper le poste de gestionnaire des terres et des ressources. C'est le titulaire de ce poste qui, au nom du Secrétariat, participe à la gestion de ces questions avec les sociétés foncières de district, les cinq CRR du Sahtu, et les conseils de cogestion du Sahtu. C'est aussi lui qui les consulte sur ces mêmes questions. Les activités dignes de mention pendant l'exercice 2008-2009 ont été les suivantes :

- examiner et en contribuer à l'indemnisation des exploitants, en aidant les CRR à préparer leur rapport annuel et leurs états financiers, et en coordonnant leur financement annuel; et
- étudier les changements apportés à la LGRVM.

5.9 LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (T.N.-O.)

Au cours de l'année, le Secrétariat du Sahtu a participé à un examen juridique et technique des amendements proposés à la *Loi sur les espèces en péril (T.N.-O.)*. Il a obtenu pour cela l'apport de l'ORRS et des CRR et le MERN a consolidé l'information recueillie auprès d'eux sous forme d'un rapport territorial qui a ensuite été soumis au ministre du MERN. Le processus est en marche et un projet de mesures législatives est attendu en 2010.

Les négociations ont maintenant débuté pour rédiger l'ébauche de la *Loi sur la faune (T.N.-O.)*. Le groupe de travail du Sahtu continue à participer à ces négociations, avec Howard Townsend lequel ayant maintenant pris la place de Freda Taniton pour représenter le Secrétariat du Sahtu.

5.10 SOMMET DES AUTOCHTONES, TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS ET PARTAGE DES RECETTES DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

Au milieu des années 1990, le Sommet des Autochtones a été organisé pour assurer la participation des Autochtones aux discussions constitutionnelles et à celles sur les questions de développement économique. Plus tard, le Sommet a été intégré à la Western Coalition, apportant ainsi une perspective autochtone à la division des Territoires du Nord-Ouest. Lorsque le forum intergouvernemental a été créé en 2001, le Sommet des Autochtones est devenu le véhicule pour la participation autochtone aux projets de transfert des responsabilités et aux autres initiatives du forum intergouvernemental, sur un pied d'égalité avec les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Canada.

Le Sommet des Autochtones est l'opportunité pour la majorité des leaders des gouvernements autochtones de tous les T.N.-O. de se rencontrer afin de collaborer aux négociations sur le transfert des pouvoirs et aux autres questions touchant l'ensemble des territoires puisqu'il est important que ces membres s'expriment d'une seule voix. Il ne s'agit pas là d'un organisme politique représentant les gouvernements autochtones des T.N.-O., mais plutôt d'un forum de discussion sur les sujets touchant tous les gouvernements autochtones et d'un instrument pour enregistrer des gains collectifs à la table de négociation sur le transfert des pouvoirs au profit de chacun des gouvernements autochtones.

Le 28 août 2008, pendant l'Assemblée générale annuelle du Sahtu, l'équipe de transfert des pouvoirs du Sahtu a présenté aux membres une résolution leur demandant un nouveau mandat et des ressources additionnelles. Cette résolution n'a pas été adoptée. En mai 2007, le GTNO, le Secrétariat du Sahtu, la Nation Métis des Territoires du Nord-Ouest, la Société régionale inuvialuite et le Conseil tribal des Gwich'in ont conclu une ébauche d'accord de principe sur le transfert des responsabilités qu'ils ont transmis à AINC. Cet accord de principe a par la suite servi de base à des discussions supplémentaires.

5.11 NÉGOCIATIONS SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

L'ERTGDMS prévoit la négociation d'accords d'autonomie gouvernementale par la législation fédérale ou territoriale. Les dispositions sur l'autonomie gouvernementale figurent au chapitre 5 et à l'annexe B de l'Entente.

Les collectivités de Délînhê, de Fort Good Hope, de Norman Wells et de Tulita négocient chacune une entente sur l'autonomie gouvernementale conformément à l'annexe B de l'Entente et à la politique du gouvernement fédéral sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Celle de Colville Lake étudie encore les solutions qui s'offrent à elle.

Collectivité de Délîné

La collectivité de Délîné a presque conclu l'Entente finale des Délîné sur l'autonomie gouvernementale. Le 19 juin 2008 a été baptisé Journée de la maison ouverte et de l'Entente de principe et des activités selon ces thèmes ont été organisées pour présenter de l'information, faire des exposés et organiser des activités concernant l'entente sur l'autonomie gouvernementale et faire état des étapes à venir du processus de signature d'une entente finale. Le fait d'être rendu à une entente de principe permet aux parties de soumettre celle-ci à un examen juridique et technique où aucune modification importante du texte n'est attendue. La priorité passe maintenant à la conclusion d'ententes sur le financement et la mise en œuvre qui doivent être négociées avant de pouvoir signer l'entente sur l'autonomie gouvernementale.

Modalités de négociation

- **Mise en œuvre et financement de l'entente finale** : beaucoup de travail reste à faire concernant la mise en œuvre et le financement, aussi bien à l'interne qu'entre les trois parties. Celles-ci ont pratiquement terminé la rédaction du Plan tripartite de mise en œuvre. La structure de l'entente sur les transferts financiers fait toujours l'objet de discussion, tout comme la structure de l'entente sur le revenu à générer.
- **Équipe de transition** : Une équipe de transition composée de cadres supérieurs dirige la planification et la prise de décision sur les priorités de mise en œuvre. Une réunion tenue en juin 2008 a permis de définir un cadre de transition pour orienter le processus et définir des objectifs et des activités précises en matière d'éducation.

Plans et projets à venir

Les priorités de l'équipe de l'autonomie gouvernementale et du négociateur en chef sont de terminer la rédaction, par le chef négociateur, d'une ébauche de l'Entente finale sur l'autonomie gouvernementale pour la soumettre à l'examen et à l'approbation des responsables, de terminer les négociations sur la mise en œuvre et sur le financement, et de préparer un plan communautaire de transition détaillant l'approche à retenir pour mettre en œuvre l'entente sur l'autonomie gouvernementale dans la collectivité.

Collectivité de Fort Good Hope

Le processus élaboré par la collectivité de Fort Good Hope pour l'autonomie gouvernementale a été accepté et un rapport sur la façon dont cette collectivité entend procéder est maintenant attendu.

Collectivité de Norman Wells

La collectivité de Norman Wells a signé un cadre d'entente sur l'autonomie gouvernementale en juin 2008 et continue actuellement à mener plusieurs négociations. Elle a trouvé une solution à son problème fiscal.

Collectivité de Colville Lake

L'autonomie gouvernementale de la collectivité de Colville Lake en est aux phases préparatoires de la recherche. Une fois les recherches terminées, une série d'ateliers sera organisée afin d'élaborer un cadre constitutionnel. Dès la constitution officialisée, Colville Lake décidera des prochaines étapes à suivre et du calendrier d'application.

Collectivité de Tulita

Sous réserve de sa capacité budgétaire et de sa situation financière, le secrétariat de Tulita poursuit les négociations sur l'autonomie gouvernementale.

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

*LE GOUVERNEMENT DES T.N.-O. A ACCEPTÉ DE
MENER DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE
CONFORMÉMENT AU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SAHTU
ET AUX ENTENTES DE FINANCEMENT AFFÉRENTES.*

6.1 AFFAIRES AUTOCHTONES ET RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Le MAARI a collaboré étroitement avec le Secrétariat du Sahtu, des représentants du gouvernement fédéral et du GTNO, ainsi qu'avec divers organismes de mise en œuvre créés grâce à l'ERTGDMS. Le ministère a coordonné les activités de mise en œuvre de l'ensemble des ministères du GTNO, a régulièrement préparé des rapports d'étape pour le Comité de mise en œuvre du Sahtu, en plus de préparer le volet du présent rapport consacré au GTNO.

Un représentant du MAARI a participé activement, en tant que représentant du GTNO aux travaux du Comité de mise en œuvre de la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu, se penchant notamment sur les mesures économiques, sur la présentation du nouveau rapport annuel, sur les communications, sur les demandes de financement du conseil, sur les nominations au conseil et sur la redistribution des ressources consacrées à la mise en œuvre.

Conformément au chapitre 5 et à l'annexe B de l'Entente, le MAARI a participé aux négociations sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations de Délîné, de Norman Wells et de Tulita.

6.2 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Le ministère des Affaires municipales et communautaires a versé les redevances sur les ressources au Secrétariat du Sahtu en se basant sur les ventes de sable et de gravier du GTNO. Les offres relatives au programme de remise d'impôts fonciers proposé aux citoyens de Sahtu, louant des terres municipales du Sahtu, ont été élargies pour y inclure l'administration locale des bandes et les sociétés foncières, en sus du Secrétariat du Sahtu.

C'est le Bureau régional d'aménagement du territoire du Sahtu qui a fourni l'aide à la planification de la mise en œuvre de l'Entente de Délîné sur

l'autonomie gouvernementale. Cette aide a pris, entre autres, la forme d'un exercice de vérification des titres fonciers et l'identification des occupations de terre non autorisées.

6.3 ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

Le MERN a pour mandat de promouvoir et de favoriser l'utilisation et le développement durable des ressources naturelles et de protéger, de conserver et d'améliorer l'environnement des T.N.-O. pour le bien-être économique et social de tous leurs résidents. Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, le MERN accomplit diverses activités de mise en œuvre.

Le MERN a continué à remplir ses obligations en consultant le Secrétariat du Sahtu, l'ORRS, le CATS et l'OTES. Il promeut, aide et conseille ces organismes en matière de gestion de la faune, de gestion des forêts, et d'exploitation des ressources.

Gestion des forêts

Le MERN contribue à la pérennité économique des ressources durables dans la RRS. Celui-ci a poursuivi ses travaux dans le domaine de la prévention des incendies de forêt et de la détection, de la surveillance et de l'extinction des incendies au moyen de diverses activités de formation. Le MERN passe des contrats avec des organismes communautaires locaux du Sahtu dans le but d'offrir des services de lutte contre les incendies.

Loi sur la faune (T.N.-O.)

Le MERN a poursuivi ses consultations avec divers organismes du Sahtu à propos de la rédaction d'une nouvelle *Loi sur la faune*, en se concentrant sur l'intégration des dispositions contenues dans l'Entente sur la revendication territoriale.

Projets de recherche et de gestion

Le MERN a maintenu son étroite collaboration avec l'ORRS et le gouvernement de Nunavut, le MERN/ Inuvik, l'Office des ressources renouvelables des Gwich'in et le CCGF des T.N.-O. sur plusieurs projets conjoints de recherche et de gestion. Ce sont :

- Le recensement photographique des caribous des toundras : Le plus important projet de recensement a fait appel à la photographie des hardes de caribous de Bluenose-Ouest et de Bluenose-Est. Le personnel du MERN a travaillé en étroite collaboration avec l'ORRS et les CRR dans les collectivités pour étudier les résultats du recensement et discuter des mesures de gestion pouvant être prises dans le but de contribuer au rétablissement des hardes.
- Projet de baguage de canards : L'ENR, l'ORRS, et le CRR de Tulita ont continué à collaborer sur un projet de baguage de canards à Willow Lake, près de Tulita. Ce projet, grâce aux fonds que le MERN a obtenus de la U.S. Fish and Wildlife Service, est depuis 13 ans confié par contrat au CRR de Tulita. Le projet continue à fournir de précieux renseignements sur les voies de migration qu'emprunte le gibier d'eau ainsi que sur leur taux de survie et de mortalité. Ce projet communautaire a un aspect de coopération internationale et cible en particulier la participation des jeunes de Tulita en misant sur le financement accordé par l'ORRS.
- Projet de surveillance sanitaire de la faune du Sahtu : Ce projet concilie les connaissances traditionnelles et les connaissances scientifiques pour surveiller l'état de santé des caribous des

toundras et des orignaux, en plus de sensibiliser les élèves des cinq écoles du Sahtu. Ce projet fait appel à des chasseurs connaisseurs, à des biologistes, et à des vétérinaires dans le but de recueillir des échantillons permettant d'aider à identifier les maladies qui touchent les animaux sauvages, de consigner et de bien conserver les échantillons, avant de les envoyer à des laboratoires où ils seront analysés. L'un des points saillants de ce projet conjoint concerne la visite effectuée chaque année dans toutes les écoles du Sahtu. Des vétérinaires itinérants, des biologistes et du personnel régional du MERN et de l'ORRS se rendent chaque hiver dans toutes les collectivités pour rencontrer les élèves de la maternelle à la 12^e année. Janvier 2009 a marqué la septième année consécutive de ces visites. Elles sont devenues une composante importante de l'enseignement professionnel et technologique du Conseil scolaire de l'éducation du Sahtu. Ces visites initient les élèves au monde des sciences et de la technologie et leur expliquent comment les résultats des recherches servent à la gestion des ressources au niveau local.

Stratégie des aires protégées dans les T.N.-O.

Le MERN du Sahtu offre des locaux et la supervision directe d'un coordonnateur régional pour la SAP des T.N.-O. en utilisant le financement accordé par AINC, Canards Illimités Canada, et le GTNO. Le coordonnateur à la SAP de la région collabore avec les sociétés foncières, les conseils de bande et des Métis, le CATS, l'ORRS, et d'autres parties au sein du Secrétariat de la SAP (T.N.-O.) à l'identification des aires candidates dans le but de faciliter les déplacements pendant tout le processus de la SAP.

Législation

Le MERN a continué à collaborer étroitement avec le Secrétariat du Sahtu et avec l'ORRS à la préparation d'une nouvelle législation sur la faune pour protéger les espèces en péril dans les T.N.-O. La *Loi sur les espèces en péril (T.N.-O.)* a été soumise à l'Assemblée législative en octobre 2008.

Un comité de travail sur la faune, comportant des représentants du Secrétariat du Sahtu et de l'OGRR, s'est réuni en 2008 pour commencer à rédiger l'ébauche de la nouvelle *Loi sur les espèces fauniques*. Le projet de loi est attendu devant l'Assemblée législative en février 2011.

6.4 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MECF) assure la planification, la prestation et la gestion d'un vaste éventail de programmes et de services d'emploi et d'enseignement, sociaux et culturels dans la RRS.

Dans le cadre du projet permanent de recherche sur les bancs de glace des T.N.-O., la Direction de la culture et du patrimoine a organisé un camp scientifique pour les jeunes Dénés du Sahtu dans les montagnes de Mackenzie à l'été 2008. Un bénéficiaire du Sahtu s'est vu attribuer un contrat pour participer au travail sur le terrain et au camp scientifique. C'est la Bande de Tulita qui s'est vue octroyer le contrat pour assurer les services de soutien.

Dans le cadre de son Programme de partage des coûts des lieux patrimoniaux, la Direction de la culture et du patrimoine a assuré le financement de la Première nation Tulita et du Fonds mondial pour la nature pour l'*Étude sur les connaissances traditionnelles Shuhtagot'ine Nene* et le financement de la Première nation de Délîné pour le *Délîné—Birthplace of Hockey Project*.

En 2008-2009, le Fonds de développement de l'alphabétisation communautaire du MECF a permis de soutenir un certain nombre de projets à Tulita, Délîné et Colville Lake. Ces projets comprennent :

- un atelier pour les jeunes et les anciens à Tulita afin de promouvoir la communication des connaissances traditionnelles du patrimoine des Dénés des anciens aux jeunes;
- la préparation d'un récit illustré du voyage des frères Yamoria. Il s'agissait avec cette initiative de faire connaître la tradition et les légendes de Yamoria avant qu'elle ne se perde. Tous les enfants de Tulita auront accès à ces récits illustrés;
- la tenue d'un atelier sur le projet de radio de Tulita pour former les participants comme opérateurs radio afin qu'ils puissent faire fonctionner la station locale de radio, en anglais et en slave;
- publié grâce au fonds de l'équipe de Délîné sur l'autonomie gouvernementale un livre sur les leaders dénés. Cet ouvrage préparé par l'équipe sur l'autonomie gouvernementale de la société traite des leaders dénés et fait partie de leurs efforts de communication communautaire et d'acquisition de capacité;
- de l'aide a été fournie au projet numérique de témoignage de Colville Lake. Il s'agit d'enregistrer les connaissances traditionnelles en format multimédia. Huit femmes ont participé à la production d'un bref documentaire sur la chasse communautaire annuelle.

Le Programme de mise en valeur de la diversité culturelle a permis de financer en partie un atelier sur la recherche et le contrôle des connaissances traditionnelles dans la région du Sahtu qui avait pour titre les collectivités et les caribous dans la région du Sahtu. Il s'agissait de communiquer les derniers résultats des études sur les connaissances traditionnelles de la communauté sur les caribous, d'évaluer leurs implications sur la région, de formuler des recommandations, de mettre sur pied un programme de surveillance des connaissances traditionnelles du caribou de Sahtu et d'améliorer les capacités et le rôle des CRR de la collectivité afin de mieux contrôler la gestion des caribous.

Le Programme de la petite enfance et l'Initiative pour des enfants en santé sont deux programmes ayant des répercussions directes sur le bien-être des enfants du Nord. Le Programme de la petite enfance assure un financement de base à tous les centres de la petite enfance. L'Initiative pour des enfants en santé s'appuie sur des principes directeurs de base comme les points forts actuels de l'enfant, des parents, de la famille et de la collectivité en accordant de l'importance à la dimension culturelle. C'est ainsi que la société de la petite enfance de Norman Wells et le Centre de développement de l'enfant de Sœur Céleste et la garderie de Fort Good Hope ont reçu des fonds.

En 2008-2009, la Direction de la culture et du patrimoine a continué à financer le projet d'archivage de l'histoire orale et d'alphabétisation de Délîné avec la Première nation de Délîné. Elle a assuré des services professionnels d'archivage et la formation de participants dans ce domaine. Le but de ce projet de recherche de trois ans est d'exploiter le savoir traditionnel déné en tant qu'outil de transition vers

UN BÉNÉFICIAIRE
DU SAHTU S'EST
VU ATTRIBUER
UN CONTRAT POUR
PARTICIPER AU
TRAVAIL SUR LE
TERRAIN ET AU
CAMP SCIENTIFIQUE.

l'autonomie gouvernementale dans le cadre de l'entente de principe sur l'autonomie gouvernementale conclue avec les Dénés. Ce projet de recherche vise à recueillir, à numériser, et à archiver les enregistrements existants sur l'histoire orale, et à transcrire le savoir traditionnel enregistré se rapportant à la langue, à la culture et à la gouvernance. Il servira en outre à conserver les connaissances traditionnelles relevées dans les histoires racontées par les anciens pour contribuer à une gérance durable des hardes de caribous. Les enregistrements seront conservés au Centre de connaissances de Délîné.

6.5 MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TOURISME ET DE L'INVESTISSEMENT

Le MITI a continué à respecter ses obligations découlant de l'ERTGDMS en organisant des consultations permanentes avec le Secrétariat du Sahtu et en entretenant des relations de travail étroites avec les collectivités du Sahtu et les sociétés locales de développement communautaire. En 2008-2009, le MITI a fait la promotion de ces organismes, les a aidés et conseillés sur les possibilités de développement économique, des entreprises et des ressources, y compris en ce qui concerne la gestion des parcs et les possibilités de développement touristiques, l'économie traditionnelle, les minéraux, le pétrole et le gaz.

Développement économique

En 2008-2009, le MITI a collaboré avec le Secrétariat du Sahtu dans des domaines visant à améliorer les possibilités de développement économique, en particulier la Politique d'aide aux entrepreneurs et au développement économique (PAEDE), au Protocole d'entente sur la passation des marchés dans le Sahtu, à l'acquisition de compétences pour le développement économique dans le Sahtu et à la Politique d'encouragements aux entreprises.

La politique de SEDE a été mise en œuvre en septembre 2008 et le MITI a versé une aide financière dans le cadre de ce programme. Il s'agissait de remplacer les politiques actuelles concernant les fonds au développement des entreprises et les subventions aux petites entreprises. La Politique d'aide aux entrepreneurs et au développement économique met l'accent sur :

- l'accroissement des activités des entreprises et de l'emploi en apportant une aide financière aux entreprises;
- l'amélioration des compétences en gestion et des capacités opérationnelles;
- la diversification de l'économie des T.N.-O.;
- la promotion de la répartition équitable des avantages entre les collectivités des T.N. O.

L'information sur la PAEDE a été transmise aux entreprises et aux intervenants autochtones et des collectivités, y compris au CTG. L'aide financière est une priorité pour les petites entreprises et organisations autochtones. Grâce au PAEDE, le MITI a pu financer diverses initiatives d'acquisition de capacité ou de compétence, comme des cours de formation à Simple comptable donnés à Tulita et à Délîné.

Le Protocole d'entente conclu entre le GTNO et le Secrétariat du Sahtu est en vigueur du 1er avril 2007 au 31 mars 2012. Le personnel du Secrétariat du Sahtu et du bureau régional du MITI a continué à collaborer pour mettre en œuvre ce protocole d'entente. Une liste des projets d'investissement en 2009-2010 a été expédiée au Secrétariat du Sahtu en octobre 2008 en plus du rapport sur les marchés pour 2007-2008.

L'initiative d'acquisition de capacités pour favoriser le développement régional du Sahtu a été préparée pour favoriser le développement économique de la collectivité. Avec ce programme, le Bureau régional du MITI dans le Sahtu a organisé des ateliers de formation d'agent de développement économique à Norman Wells. Ceux-ci ont donné d'excellents résultats et quatre postes d'agent de développement économique communautaire ont pu être comblés dans la région.

Le MITI tient des consultations sur les changements envisagés à la Politique d'encouragements aux entreprises. En janvier 2009, le GTNO a publié une nouvelle version en demandant leurs commentaires sur les modifications proposées aux Autochtones et aux intervenants du milieu des affaires. Le MITI a également offert d'organiser une séance d'information pour le Secrétariat du Sahtu et a souhaité recueillir des commentaires de sa part avant la fin mars 2009.

Tourisme et parcs

Le MITI a poursuivi sa collaboration avec AINC, avec la société foncière de Norman Wells, avec celles des Métis de Fort Norman et des Dénés de Tulita sur le transfert de terres de la Couronne au GTNO pour permettre la création du parc territorial Doi T'oh et du sentier touristique du patrimoine Canol. La planification de la gestion des deux initiatives a été réalisée dans le cadre d'une entente de cogestion avec la Société foncière du district de Tulita. Toutefois, le parc ne peut pas être créé réellement tant que les zones contaminées sur le long du sentier n'ont pas été nettoyées. Le MITI va continuer à collaborer avec le gouvernement fédéral concernant cette question au cours de l'année à venir.

Le MITI a collaboré étroitement avec diverses organisations du Sahtu à la mise en œuvre du Programme de diversification et de commercialisation des produits touristiques. Ce programme a été lancé en janvier 2008 dans le but d'aider le secteur touristique à diversifier son offre de produit et à accroître ses parts de marché. En mars 2009, le MITI a accueilli une conférence et un atelier sur la mise au point des produits touristiques qui a regroupé des représentants de l'industrie locale, dont le Secrétariat du Sahtu, pour discuter de l'avenir de ce secteur dans la région du Sahtu.

En 2008-2009, le MITI s'est vu octroyer des fonds pour mettre en œuvre un programme d'interprétation culturelle dans tous les T.N.-O. Dans la RRS, ce financement a été consacré à la préparation d'expositions d'arts et d'artisanat local pour le bureau régional du MITI. Le MITI a également collaboré étroitement avec les Délîné sur la réalisation d'un sentier communautaire d'interprétation et de marche. Ce projet se poursuit et devrait être terminé d'ici la fin de 2009.

En juillet 2008, le MITI a invité le Secrétariat du Sahtu à formuler des commentaires sur les tarifs, la réglementation et le système de réservation en ligne appliqués qu'il se propose de mettre en œuvre dans les parcs et sur les terrains de camping. En août 2008, cette consultation étant terminée, un comité d'examen indépendant a fait un certain nombre de recommandations, qui ont été acceptées par le MITI en décembre de la même année. Ces recommandations ont été mises en œuvre pour la saison de camping de l'été 2009.

Économie traditionnelle

Pour tenter de parvenir à un équilibre du développement axé sur les ressources, le MITI a fourni un soutien aux activités d'économies traditionnelles des bénéficiaires Sahtu.

Pendant l'exercice 2008-2009, le MITI a mis sur pied un partenariat avec l'ORSS, le Conseil de l'éducation du district du Sahtu et les cinq écoles de la région pour parvenir à apporter une aide efficace à l'économie traditionnelle. Cela a permis de lancer, avec succès, de concevoir et de présenter un

programme mis à jour s'inspirant du programme « Take A Kid Trapping ». Ce programme s'est avéré une réussite en proposant aux élèves le thème du retour à la terre et en enseignant aux participants le respect de la terre, celui d'autrui, la survie et les traditions à respecter. Il est prévu à l'avenir d'ajouter une formation au trappage et au tannage des peaux, ainsi que des projets au type « Take a Kid Trapping ».

UN PROGRAMME
DE FORMATION
PRÉALABLE À
L'EMPLOI ET D'AIDE
AU TRANSPORT ET
AU DÉPLACEMENT A
ÉTÉ MIS EN ŒUVRE.

Le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement dispose d'un programme pour aider à la commercialisation et à la vente des fourrures d'animaux sauvages provenant des T.N.-O. Ces fourrures ont toujours été considérées comme faisant partie des meilleures au monde. Le MITI, en partenariat avec le Secrétariat de Sahtu, est fier de poursuivre cette tradition de fourrure de qualité en utilisant le nom commercial *Genuine vallée du Mackenzie Furs*™.

Minéraux, pétrole et gaz

Le MITI, dans le cadre du Programme de renforcement des capacités des Autochtones, verse une aide financière pour soutenir les projets qui garantissent une participation maximale du Sahtu et les meilleures retombées possibles de l'exploration pétrolière permanente et des activités de développement. Les trois sociétés foncières de district du Sahtu ont reçu des fonds du programme qui les ont aidées à participer à des foires commerciales, des symposiums et des conférences portant sur le pétrole, le gaz et les minéraux. On peut citer à ce titre le Inuvik Petroleum Show et le Mineral Round-up qui a eu lieu à Vancouver.

Dans le cadre du Programme de renforcement des capacités des Autochtones (PRCA) le Secrétariat du Sahtu a mis en œuvre une gamme complète de programmes et des services de soutien à l'emploi et à la formation pour aider les bénéficiaires gwich'in dans la RRS trouver de l'emploi. Un Programme de formation préalable à l'emploi et d'aide au transport et au déplacement a été mis en œuvre. Il comprenait deux visites annuelles dans chaque collectivité pour rencontrer des agents et des conseillers en emploi, pour aider à la rédaction de curriculum vitæ, pour faire des vérifications préalables à l'emploi et donner des services de conseils. Il offrait aussi une aide aux étudiants pour remplir les demandes d'inscription aux programmes d'éducation postsecondaire et de financement pour suivre ces programmes.

6.6 JUSTICE

La Division des services juridiques a continué à appuyer l'application de l'ERTGDMS en offrant des conseils juridiques aux ministères du GTNO et en poursuivant son travail sur le plan d'aménagement du territoire du Sahtu.

Le ministère de la Justice a inscrit des plans d'arpentage pour toutes les parcelles de terre municipales et il a émis des certificats de titre pour l'ensemble de ces parcelles, à l'exception de neuf d'entre elles. Trente-huit plans d'arpentage ont été enregistrés pour des sites particuliers, et des certificats de titre ont été accordés pour tous ces sites. Deux cent cinq (205) plans d'arpentage ont été inscrits au registre pour des parcelles de terre frontière visées par l'Entente et 127 certificats de titre ont été fournis, sur demande, pour des parcelles des terres visées par le règlement du Sahtu dont le nombre total s'élève à 221.

6.7 MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Le ministère des Transports (MdT) s'engage à renforcer les capacités autochtones, locales, et dans le Nord, grâce à la passation de marchés publics. Il s'assure que tous les contrats du GTNO conclus dans la région du Sahtu respectent les documents de politique du GTNO, les PE et les ententes.

En 2008-2009, le MdT a conclu 52 nouveaux contrats pour un total de 3,6 millions de dollars dans la région du Sahtu. Trente-cinq contrats, pour un total de 3,1 millions de dollars ont été accordés à des entreprises de Dénés et de Métis du Sahtu. Cela représente 87 pour cent du montant total des contrats accordés.

Le ministère a aussi conclu des contrats continus avec des entreprises du Sahtu pour le fonctionnement et l'entretien de l'aéroport et des routes en hiver. Des contrats d'exploitation aéroportuaire se chiffrant à 2,3 millions \$ sont en vigueur avec des collectivités, des bandes ou des entreprises locales du Sahtu.

Le ministère a également contribué à l'approvisionnement de sable et de gravier, bien qu'il ne soit pas un fournisseur désigné. Le MdT disposait de stocks de granulat pour l'emplacement de l'école de Tulita et du gravier provenant du futur aéroport de Colville Lake a été fourni à la collectivité.

6.8 TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES

Pour appuyer les dispositions sur les mesures économiques de l'ERTGDMS et conformément aux politiques et procédures du GTNO sur la passation préférentielle de marchés, lesquelles visant à maximiser l'emploi et les possibilités d'affaires locales et régionales dans le Nord, le MTPS a attribué en 2008-2009 trois contrats à des entreprises bénéficiaires enregistrées dans la RRS ou dans les collectivités du Sahtu. La valeur totale de ces trois contrats s'élevait à 46 000 \$.

Le MTPS a également conservé des baux signés avec des entreprises bénéficiaires du Sahtu pour six bureaux situés dans les collectivités Sahtu de Délîné, de Fort Good Hope, de Norman Wells et de Tulita. La valeur totale de ces baux était de 793 044 \$.

6.9 SOCIÉTÉ D'HABITATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Conformément aux dispositions relatives aux mesures d'ordre économique énoncées de l'ERTGDMS et aux pratiques et procédures préférentielles de passation des marchés mises de l'avant par le GTNO, visant à maximiser les possibilités d'emploi et les occasions d'affaires, tant à l'échelle locale et régionale que dans l'ensemble des T.N.-O., la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest (SHTNO) a octroyé 16 contrats dans la RRS à des entreprises appartenant à des bénéficiaires du Sahtu. La valeur totale de ces contrats était d'environ 1,4 million de dollars, soit 86 pour cent du montant de tous les contrats accordés.

GOVERNEMENT DU CANADA

7.1 COORDINATION DES ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

La Direction générale de la mise en œuvre continue d'assurer le suivi des obligations fédérales formulées dans l'Entente ainsi que dans le plan de mise en œuvre. Elle a nommé un haut fonctionnaire qui siège au Comité de mise en œuvre, et elle consulte le Secrétariat du Sahtu et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sur les problèmes qui peuvent survenir relativement aux obligations fédérales.

La Direction générale de la mise en œuvre fournit un financement aux organismes de mise en œuvre, au Secrétariat du Sahtu et au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest tel que prévu dans le plan de mise en œuvre. Tout au long de l'exercice, la Direction générale de la mise en œuvre, conjointement avec le bureau régional des T.N. O., a examiné des demandes de financement supplémentaires présentées par le CATS, qui permettaient à l'organisation d'achever les travaux relatifs au plan provisoire d'aménagement du territoire. Le Comité de mise en œuvre a entériné ces demandes de financement supplémentaire. Voici les activités auxquelles il s'est adonné pendant cet exercice :

- la coordination et la production du rapport annuel du Sahtu de 2005-2007, et à la mise en marche de la coordination de la préparation du rapport annuel de 2007-2008;
- en association avec les parties siégeant au Comité de mise en œuvre et avec le Bureau régional des T.N.-O., la Direction générale a continué à réviser la brochure consacrée à l'accès aux terres commerciales; et
- aux révisions finales du Plan de mise en œuvre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu. Ce Plan devrait être terminé et imprimé au cours de l'année à venir.

7.2 ÉCONOMIE ET EMPLOI

Affaires indiennes et du Nord Canada

AINC a pour mission d'accomplir des programmes de développement économique et d'aide aux entreprises. Le Programme de développement économique communautaire (PDEC) propose des services de ressources humaines, des services consultatifs d'affaires, de gestion des ressources, en plus d'autres programmes de développement économique. En 2008-2009,

le financement du Programme de développement économique communautaire affecté à la RRS a été affecté à la Société de développement économique de Fort Good Hope, à Tech?q Ltd., Berah Gatone Tue Enterprises et Tulita Developments Ltd.

Le Programme de services de soutien aux collectivités est destiné avant tout à réaliser des projets et des activités en matière de développement économique. En 2008-2009, il a aidé les participants à assister à la Northern Economic Development Practitioners Conference de décembre 2008 qui s'est tenue à Yellowknife.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Il incombe à TPSGC de gérer les acquisitions au nom des ministères et organismes fédéraux. Il continue à permettre aux entreprises appartenant à des Dénés et Métis du Sahtu de profiter de débouchés en leur faisant connaître, au moyen du système d'appels d'offres électroniques du gouvernement les possibilités de marché et en informant les groupes demandeurs de Dénés et Métis du Sahtu lorsque des marchés portant sur la fourniture de biens, de services et de travaux de construction sont destinés à la RRS.

Des renseignements et de l'aide sur le processus d'acquisition ont été donnés sur demande pendant l'année. TPSGC a également proposé des séminaires sur la façon de traiter avec le gouvernement fédéral, dont les entreprises dénées et métisses du Sahtu peuvent profiter sur demande.

7.3 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FAUNIQUES

Affaires indiennes et du Nord Canada

Programme de surveillance des effets cumulatifs

La Direction des ressources renouvelables et de l'environnement d'AINC a collaboré avec diverses équipes consultatives et divers spécialistes pour élaborer des protocoles normalisés de contrôle de l'environnement. Afin de faciliter la mise en œuvre du Programme de surveillance des effets cumulatifs (PSEC), AINC élabore un projet pilote de contrôle en collaboration pour la région du delta du Mackenzie afin d'aider les habitants du Nord à comprendre et à documenter les changements éventuels qui pourraient toucher cet environnement important. Le projet pilote va faire la promotion :

- l'adoption d'un système uniforme de collecte des données;
- l'acquisition de capacités;
- la participation communautaire et l'appropriation du programme;
- l'intégration des connaissances scientifiques et écologiques traditionnelles;
- des protocoles normalisés pour organiser l'information et l'utiliser dans les rapports;
- l'accès du grand public à l'information.

AINC A
POUR MISSION
D'ACCOMPLIR DES
PROGRAMMES DE
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
D'AIDE AUX
ENTREPRISES.

Ce projet pilote renforcera également le rôle des collectivités en tant que responsables de la gérance environnementale et il devrait s'étendre à d'autres régions à l'avenir. Les résultats et les leçons apprises de ce projet pilote fourniront peut-être un modèle qui permettra d'étendre le programme à d'autres régions visées par le règlement de revendications.

Pendant le déroulement du processus d'appel de propositions de 2008-2009, près de 24 projets de surveillance/recherche et de capacités/formation ont obtenu un financement. Cinq de ces projets se déroulent dans la RRS.

AINC continue à s'efforcer d'assurer le financement à long terme du PSEC dans les T.N.-O. Il est possible d'obtenir plus d'information sur le PSEC en consultant le site Web www.nwtcimp.ca.

Vérification environnementale des Territoires du Nord-Ouest

La première vérification environnementale a été effectuée en décembre 2005. Le Groupe de travail du PSEC et les « parties directement concernées » ont collectivement identifié une ou plusieurs

organisations directrices pour chacune des 50 recommandations formulées dans la vérification. Le Secrétariat du Sahtu a contribué à l'établissement de l'ordre de priorité et, lorsque c'était possible, à la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la vérification effectuée en 2005. En septembre 2007, AINC a publié une réponse du Ministère, La proposition de plan d'action d'AINC. Les activités de préparation de la deuxième vérification, qui doit être terminée en 2010, sont en cours. À la fin de 2008 et au début de 2009, AINC collaborera à nouveau avec le Sous-comité de vérification, sur lequel siègent des représentants de Secrétariat du Sahtu, pour préparer le mandat de cette vérification afin de lancer le processus de passation de marché pour choisir un vérificateur indépendant.

Service canadien de la faune d'Environnement Canada

Au Canada, le gouvernement fédéral et ceux des provinces et territoires se partagent les responsabilités en matière de gestion de la faune. Le Service canadien de la faune (SCF) d'Environnement Canada (EC) gère les questions d'intérêt national touchant à la faune, aux habitats fauniques importants, aux oiseaux migrateurs,

les espèces menacées, les recherches sur des questions fauniques importantes à l'échelle nationale, le contrôle du commerce international des espèces menacées et les traités internationaux. Ces rôles et ces responsabilités découlent de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*, de la *Loi sur les espèces en péril* et de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

Pendant l'exercice 2008-2009, le SCF a participé aux activités de l'ORRS, en assumant entre autres, sa présidence intérimaire pendant une grande partie de l'année. Le représentant du SCF s'est également impliqué dans la contribution de l'ORRS à l'évaluation environnementale de l'activité industrielle proposée pour la RRS. Voici un résumé des activités les plus marquantes du SCF :

LE SCF TRAVAILLE À RÉVISER LA RÉGLEMENTATION SUR LES OISEAUX MIGRATEURS.

- **Règlement sur les oiseaux migrateurs** : Le SCF, qui dispose d'un siège à l'ORRS, a informé ce dernier de tous les changements apportés au règlement sur les oiseaux migrateurs qui pourraient avoir des incidences sur les Sahtu. L'OGRR sait que les populations d'oiseaux migrateurs sont gérées en fonction d'un ensemble de règlements bien définis. L'ORRS reçoit chaque année les statistiques sur la récolte d'oiseaux migrateurs qui sont compilées par le SCF et par les Fish and Wildlife Service des États-Unis. Il n'a pas été nécessaire de plafonner la récolte totale autorisée d'oiseaux migrateurs dans la RRS. L'étude sur cette question fournira des données permettant de fixer le niveau total d'exploitation permise.

Le SCF travaille à réviser la *réglementation sur les oiseaux migrateurs* pour permettre aux détenteurs de permis de capturer à l'improviste des oiseaux migrateurs. L'ORRS est aussi tenu au courant de ce processus.

- **Gestion des espèces fauniques migratoires** : Le SCF est membre du Groupe de travail sur les oies de l'Arctique créé dans le cadre du Projet conjoint sur les oies de l'Arctique (PCOA). Le PCOA est un organisme de coopération canada-américain qui coordonne la gestion et la recherche concernant les oies dans les deux pays. Ce groupe est chargé d'étudier le problème de la surpopulation des oies blanches dans l'Arctique, notamment dans l'Arctique central. Les Dénés et les Métis du Sahtu chassent cette oie dans l'ouest de l'Arctique, où le problème ne semble pas aussi sérieux qu'ailleurs.
- **Gestion des espèces migratrices qui traversent les frontières internationales** : Grâce à sa participation aux différents comités du Conseil des voies migratoires, au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et à d'autres initiatives internationales, le SCF collabore étroitement à la gestion des espèces migratrices qui franchissent les frontières internationales. L'ORRS est tenu informé des problèmes qui se posent dans le cadre de ces projets internationaux et qui pourraient avoir des répercussions sur les Sahtu.

Pêches et Océans Canada

Au cours de l'exercice, POC a continué à appuyer le travail de l'ORRS dans le cadre de son mandat de gestionnaire de la faune au sein de la RRS et de mise en œuvre de l'ERTGDMS. POC a parrainé ou financé conjointement un certain nombre d'activités avec l'ORRS. Dans la région de l'Ouest de l'Arctique, la Région du centre et de l'Arctique (RCA) de POC et la Direction de la gestion des pêches et de l'aquaculture ont reçu 75 800 \$ au titre de la mise en œuvre en 2008-2009 pour les travaux suivants :

- La poursuite de l'évaluation des stocks de truite grise du Grand lac de l'Ours par la Direction des sciences de POC. Cette initiative s'est accompagnée de l'embauche de deux travailleurs sur le terrain originaires de Délîné ont été recrutés pour prêter main-forte à ce projet.
- Terminé la cinquième année de relevés de boudroie faits par des pêcheurs itinérants sur le bras Keith du Grand lac de l'Ours en juillet et en août 2008. Ces relevés ont fourni des renseignements sur l'utilisation qui est faite des ressources de la pêche sportive dans une région importante pour la collectivité. Grâce à un contrat conclu avec le CRR de Délîné, deux bénéficiaires de Délîné ont distribué des formulaires d'enquête sur les nasses servant à la pêche. Ils ont profité de l'occasion pour faire la promotion des hameçons sans ardilhon, de la gestion des déchets et des bonnes techniques de pêche.

Garde côtière canadienne

La RCA de la Garde côtière canadienne (GCC) est responsable de la mise en œuvre du Programme d'aides à la navigation maritime, des Services de communications et de trafic maritimes et des Services d'urgence environnementale en mer. Grâce à la Garde côtière auxiliaire canadienne, la Garde côtière mène des activités de recherche et de sauvetage maritimes dans les eaux du Grand lac des Esclaves, du fleuve Mackenzie, du système de voies navigables Mackenzie-Athabasca et de la région ouest de l'Arctique.

De nombreuses activités menées par la GCC dans l'Arctique le sont en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux, des établissements universitaires, et des collectivités du Nord. Comme l'annexe A de l'ERTGDMS (projet 21-8) le prévoit dans le cas de la RRS, la GCC a remis à l'avance au Secrétariat du Sahtu un résumé des activités qu'elle entendait y mener pendant la saison de navigation 2008. Elle a remis au Secrétariat du Sahtu des avis l'informant des nouveaux sites mis en place depuis 1997.

Les auxiliaires de la GCC ont créé une nouvelle unité à Fort McMurray pour s'occuper de la navigation de plaisance sur la rivière Athabasca et de l'accroissement du trafic commercial international qui se rend jusqu'au fleuve Mackenzie, en provenance de l'Alaska, en passant par le Grand lac des Esclaves, puis en descendant la rivière des Esclaves, jusqu'à Fort McMurray. Une unité additionnelle d'auxiliaire de la GCC va être installée à Norman Wells pour couvrir le fleuve Mackenzie.

Dans le cadre de son engagement visant à préserver et à protéger les eaux canadiennes, la GCC s'est vu attribuer dans le Budget de 2007 des fonds sur trois ans pour s'assurer de disposer des capacités d'intervention nécessaires en cas de déversement d'hydrocarbures dans l'Arctique. En 2008-2009, une évaluation des besoins et une demande de proposition pour l'achat d'équipement et de systèmes de première intervention ont été lancées pour la première phase. En 2009-2010, la GCC achètera les derniers équipements d'intervention environnementale destinés au Nord et les distribuera.

7.4 PATRIMOINE

Parcs Canada

Parcs nationaux du Sahtu

Le parc national situé dans la RRS est le parc national Tuktut Nogait. La Société foncière de Délîné a nommé une personne devant siéger au Conseil de gestion du Parc national Tuktut Nogait. Ce Conseil s'est réuni une fois à Paulatuk en août 2008, une autre fois à Inuvik en novembre 2008, et a tenu une téléconférence en octobre 2008.

La Société foncière de Délîné détient un droit de premier refus des nouveaux permis pour des activités commerciales et économiques touchant à la faune et au tourisme dans la partie du Parc national Tuktut Nogait qui relève du Sahtu. Les activités qui s'y déroulent doivent se conformer aux dispositions de l'ERTGDMS. Il peut s'agir d'activités commerciales de type naturalisme, de services de guide commerciaux et d'activités de pourvoirie dans le domaine de la pêche sportive.

Lieu historique national de Saoyú – Æhdacho

En septembre 2008, Parcs Canada, la Société foncière de Délîné et le CRR de Délîné ont signé une entente faisant du lieu national historique Saoyú-Æhdacho une aire protégée qui sera gérée conjointement. Un Plan sur les répercussions et les avantages pour ce site historique a également été préparé.

Négociations entourant la réserve de parc national de Nááts'ihch'oh

En janvier 2008, un PE a été signé entre le ministre de l'Environnement et les sociétés foncières du district de Tulita dans le but d'entamer les travaux menant à la création d'une réserve de parc national dans le sud-ouest de la RRS, près de Tulita. La région des monts Mackenzie englobe les eaux d'amont de la rivière Nahanni Sud qui fait partie du grand écosystème de Nahanni. Le nom que l'on propose de lui donner est « Nááts'ihch'oh ».

Depuis la signature du PE, Parcs Canada a conclu un autre accord de contribution afin de faciliter les négociations du district de Tulita pour la réalisation d'un Plan sur les répercussions et les avantages de la réserve destinée à constituer le parc national Nááts'ihch'oh. Le Ministère a financé une étude sur les connaissances traditionnelles. Les parties concernées ont l'intention de terminer la préparation du Plan sur les répercussions et les avantages au début de 2010.

7.5 GESTION DES TERRES ET DES EAUX

Affaires indiennes et du Nord Canada

Planification de l'aménagement des terres

La Direction de l'environnement et de la conservation de la région des T.N.-O. d'AINC a continué à bénéficier d'une relation ouverte et un appui dans la CATS. Depuis la fin de la rédaction de la première ébauche du Plan d'aménagement du territoire du Sahtu de 2007, et les commentaires d'AINC qui l'ont suivie, un certain nombre de modifications sont intervenues. De nouveaux membres du conseil ont été nommés au CATS, un nouveau consultant a été embauché pour élaborer le Plan et un certain nombre de nouveaux employés ont aussi été embauchés. Ces modifications ont eu pour effet de redonner de l'élan au Conseil et de relancer le Plan de travail. C'est ce qui a permis au CATS de réaliser des progrès au début de 2009 en préparant l'ébauche 2 du Plan pour la soumettre à l'examen et aux commentaires des parties intéressées en mai 2009.

Achever le Plan d'aménagement du territoire est devenu une priorité compte tenu de l'activité entourant le PGM. Bureau des sciences de la terre Territoires du Nord-Ouest

En 2008-2009, le Bureau des sciences de la terre des Territoires du Nord-Ouest (BST-TNO) a lancé un certain nombre d'activités de recherche géoscientifique, de gestion et de diffusion d'information et de sensibilisation dans la RVRRG.

Recherches géoscientifiques

- **Études géoscientifiques régionales et projet sur le potentiel pétrolier du plateau et de la plaine de la région de la rivière Peel** : Ce projet s'est penché sur l'architecture du bassin et le potentiel pétrolier du plateau et de la plaine entourant la rivière Peel. Il s'agit d'une coentreprise entre le BST-TNO, la Commission géologique du Canada (CGC) et la Commission géologique du Yukon. C'était la dernière année du projet. Des travaux de moindre importance sur le terrain au cours de l'été ont mis fin aux recherches et permis de préparer un atlas complet des volumes et des données qui sera publié en mars 2009.

LE MINISTÈRE
A FINANCÉ UNE
ÉTUDE SUR LES
CONNAISSANCES
TRADITIONNELLES.

- **Études intégrées de cartographie du substratum rocheux de la montagne Sekwi :** Ce projet a pris fin pendant l'exercice 2008-2009. Le BST-TNO et le CGC ont collaboré pour mieux définir les caractéristiques stratigraphiques et structurelles de la région et les possibilités qu'elle offre en minéraux. L'apport du personnel universitaire et de l'industrie a joué un rôle important. Ce projet s'intéresse également à l'histoire structurelle et aux possibilités pétrolières du système de failles du plateau. Ce projet a permis la rédaction de cinq thèses universitaires qui sont terminées ou près de l'être. Une nouvelle série de cartes ainsi qu'un volume complet sur la géologie des zones 106A et 105P du Système national de référence cartographique (SNRC) dans la région des montagnes Mackenzie sont en cours de préparation. Les cartes et les rapports préliminaires sont déjà disponibles. Un guide géologique du sentier Canol a également été préparé et diffusé sous la référence NWT Educational Publication 2008-02.

Acquisition et diffusion de l'information

- **Exploration et diffusion numérique :** NT GoMap est une application Internet du SIG qui fournit des renseignements géologiques dans la région d'implantation du Sahtu et dans les T.N.-O. en utilisant une interface présentant une carte interactive. Les clients bénéficient d'importantes possibilités de recherche et de téléchargement de renseignements personnalisés ou définis par les utilisateurs. Les couches d'information de sources aussi bien internes qu'externes peuvent être affichées. Une aide d'argent peut également leur être accordée pour payer leurs frais d'hébergement provisoire et de réinstallation. Les activités menées en 2008-2009 ont abouti à plusieurs améliorations des fonctions et du rendement de GoMap. La demande croissante des clients pour utiliser GoMap sera abordée dans le cadre de la migration à un environnement faisant appel à deux serveurs.

Activités de sensibilisation dans la région du Sahtu

- **Projet communautaire de cartographie :** Un projet communautaire de cartographie d'une durée de deux semaines a été réalisé pendant l'été 2008 à proximité de Délîné. D'autres études des caractéristiques géologiques du substratum rocheux et de la surface dans la région, des sites culturels et d'autres points d'intérêt avoisinants ont été réalisées avec l'aide de deux géologues spécialistes de la vulgarisation, de quatre étudiants du secondaire de la région et de deux guides locaux. Ce programme permet de dispenser un enseignement concret de base en géologie et d'offrir des possibilités de formation, en plus d'emplois temporaires.

Direction de l'arpenteur général de Ressources naturelles Canada

Conformément aux dispositions de l'ERTGG et à son Plan de mise en œuvre, la Direction de l'arpenteur général de RNCan à Yellowknife (T.N.-O.) assume la responsabilité et le contrôle des arpentages cadastraux qui fixent les limites des parcelles du Sahtu décrites à l'article 19.4 intitulé Limites et arpentage du volume 1 de l'Entente.

Les activités d'arpentage de toutes les parcelles du Sahtu à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente ont été terminées au cours des années antérieures. La majorité des plans ont aussi été enregistrés dans le Registre d'arpentage des terres du Canada et au Bureau d'enregistrement des titres fonciers de Yellowknife. Les plans dans l'attente d'enregistrement ont été ratifiés par les sociétés foncières de Délîné, de K'ahsho Got'ine, et de Tulita. Il faut maintenant attendre l'arrêté en conseil apportant des modifications à l'ERTGDMS. Il s'agit de préciser les descriptions de parcelle de terre présentées aux conseils respectifs des sociétés foncières qui ont fait l'objet d'ententes par toutes

les parties. La promulgation du décret attendue au cours de l'exercice 2009-2010 devrait permettre d'enregistrer ces plans dans le Registre d'arpentage des terres du Canada et au Bureau d'enregistrement des titres fonciers.

En 2008-2009, les discussions sur la parcelle 26 entre la Société foncière de K'ahsho Got'ine et le gouvernement du Canada ont abouti à une entente de toutes les parties pour modifier le premier arpentage de cette parcelle et pour créer une nouvelle parcelle 26A. La rédaction de la description juridique de cette parcelle est en cours. La promulgation du décret devrait intervenir pendant l'exercice 2009-2010. L'arpentage de la parcelle 26A devrait se faire dès que les fonds seront disponibles.

7.6 NÉGOCIATIONS SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Les négociations entre les Délîné et le GTNO sur l'ébauche du texte final de l'Entente sur l'autonomie gouvernementale des Délîné sont pratiquement terminées. Ces négociations tripartites ont, pour l'essentiel, mis l'accent sur les questions fiscales. Le gouvernement du Canada et le GTNO continuent à travailler de façon bilatérale en parallèle pour résoudre les questions en suspens de partage des coûts en matière d'autonomie gouvernementale.

Les négociations sur l'autonomie gouvernementale avec les collectivités de Fort Good Hope, de Norman Wells, de Colville Lake et avec les Tulita Dene n'en sont qu'aux premières étapes des négociations, ou de la préparation de ces négociations d'ententes d'autonomie gouvernementale.

7.7 AUTRES ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Paiements en vertu de traités

Inscription, revenus et administration des bandes d'AINC a effectué des paiements annuels en vertu des traités à la Première nation Behdzi Ahda et à Fort Good Hope le 2 juin 2008, à la Première nation de Délîné et aux Tulita Dene le 3 juin 2008.

ANNEXE 1 : COMPOSITION DES ORGANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Secrétariat du Sahtu

Ethel Blondin-Andrew, présidente
Peter Menacho
Rocky Norwegian
Roger Odgard
Wilfred McNeely Jr.
James Caesar
Clarence Campbell
Trudy Kochon

Conseil d'arbitrage du Sahtu

Deborah Hanly, présidente
Karen Showshoe
Larry Chartrand
Anton Melnyk
Francis Price
James Davis
Douglas McNiven
Richard Hill

Conseil d'inscription du Sahtu

Alphonsine McNeely, section métisse 54 de FGH de la Société foncière
Doug Yallee, Société foncière du district de Tulita
George Barnaby, Société foncière du district de Yamoga
Tanya McCauley, section métisse 60 de FGH de la Société foncière
Cece McCauley, Société foncière de Norman Wells
Helen Oudzi, Société foncière d'Ayoni Keh
Albertine Ayha, Société foncière de Délîné

Office des ressources renouvelables du Sahtu

Poste vacant, président
Paul Latour, SCF
Steven Hannah, GTNO
Leonard Kenny, Secrétariat du Sahtu
Poste vacant, Secrétariat du Sahtu
Rosa Etchinelle, Secrétariat du Sahtu
Patrick Bobinski, POC
Bruce MacDonald, SCF (suppléant)
Gordon Zealand, POC (suppléant)
Keith Hickling, GTNO (suppléant)
Camilla Rabisca, Secrétariat du Sahtu (suppléante)
Robert Kally, Secrétariat du Sahtu (suppléant)
Poste vacant, Secrétariat du Sahtu (suppléant)

Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

Richard Edjericon, président
Danny Bayha, CDS
Darryl Bohnet, gouvernement du Canada
Fred Koe, CTG
Gerry Loomis, GTNO
John Ondrack, GTNO
Percy Hardisty, Première nation Dehcho

Office des terres et des eaux du Sahtu

Larry Wallace, président
George Barnaby, Secrétariat du Sahtu
Walter Bayha, Secrétariat du Sahtu
Violet Doolittle, gouvernement du Canada
Phillipe di Pizzo, GTNO

Conseil d'aménagement du territoire du Sahtu

Judith Wright-Bird, présidente
Danny Bayha, GTNO
Colin Bayha, Secrétariat du Sahtu
Stephen Kakfwi, Secrétariat du Sahtu
Bob Overvold, gouvernement du Canada

ANNEXE 2 : ADRESSES DES SITES WEB

Loi sur les espèces en péril (T.N.-O.)

<http://www.justice.gov.nt.ca/PDF/ACTS/Species%20at%20Risk.pdf>

Une brochure sur ce projet de loi est disponible à l'adresse suivante :

www.enr.gov.nt.ca/_live/documents/documentManagerUpload/NWT_Species_at_risk.pdf

Commission d'arbitrage du Sahtu

www.sahtuarbitration.com

Office des terres et des eaux du Sahtu

www.slwb.com (en anglais seulement)

Conseil d'aménagement du territoire du Sahtu

www.sahtulanduseplan.com (en anglais seulement)

Office des ressources renouvelables du Sahtu

www.srrb.nt.ca (en anglais seulement)

Secrétariat du Sahtu

www.sahtu.ca (en anglais seulement)

Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

www.mveirb.nt.ca (en anglais seulement)

Entreprise autochtone Canada

www.ainc-inac.gc.ca/ecd/ab/abc/index-fra.asp

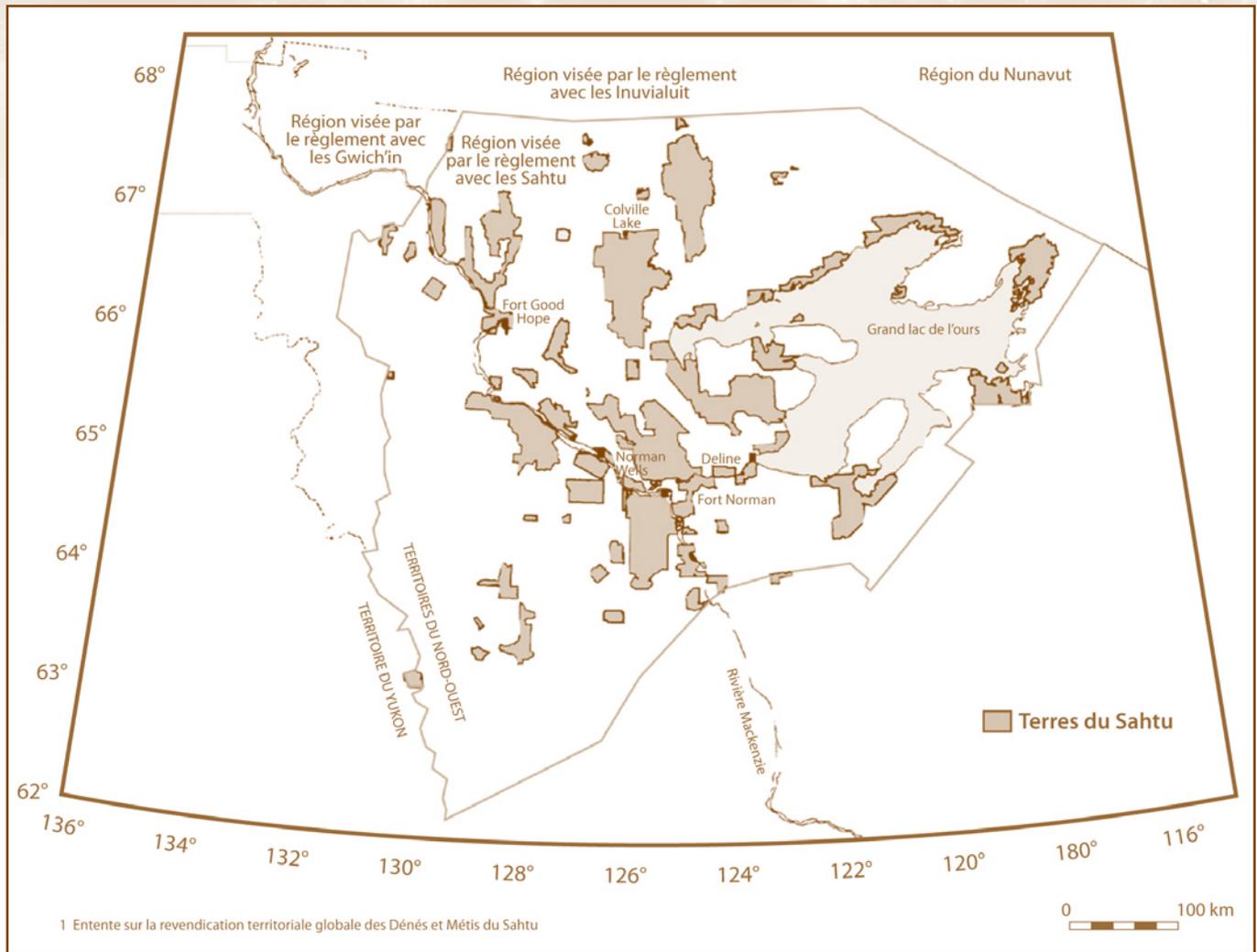
Ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales (MAARI)

www.daair.gov.nt.ca (en anglais seulement)

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)

www.ainc-inac.gc.ca

ANNEXE 3 : CARTE DE LA RÉGION VISÉE PAR LE RÈGLEMENT DU SAHTU



ANNEXE 4 : CALENDRIER 1994-2008 DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

DATE	CALENDRIER DES PAIEMENTS	REMBOURSEMENT DU PRÊT (\$)	TOTAL VERSÉ AU SECRÉTARIAT DU SAHTU (\$)
23 juin 1994	9 000 000	0	9 000 000
6 septembre 2004	3 853 940	(533 903)	3 320 037
6 septembre 2005	5 780 911	(800 854)	4 980 057
6 septembre 1996	7 707 881	(1 067 805)	6 640 076
6 septembre 1997	9 634 851	(1 334 757)	8 300 094
6 septembre 1998	9 634 851	(1 334 757)	8 300 094
6 septembre 1999	9 634 851	(1 334 757)	8 300 094
6 septembre 2000	9 634 851	(1 334 757)	8 300 094
6 septembre 2001	9 634 851	(1 334 757)	8 300 094
6 septembre 2002	9 634 851	(1 334 757)	8 300 094
6 septembre 2003	9 634 851	(1 334 757)	8 300 094
6 septembre 2004	9 634 851	(1 334 757)	8 300 094
6 septembre 2005	9 634 851	(1 334 757)	8 300 094
6 septembre 2006	7 707 881	(1 067 805)	6 640 076
6 septembre 2007	5 780 910	(800 854)	4 980 056
6 septembre 2008	3 853 940	(533 902)	3 320 038
TOTAL	130 399 122	(16 817 936)	113 581 186

ANNEXE 5 : PAIEMENTS AU TITRE DES ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE, 1994-1995 À 2008-2009

EXERCICE	PAIEMENT DE MISE EN ŒUVRE (\$)
1994-1995	688 458
1995-1996	1 205 791
1996-1997	1 622 443
1997-1998	1 970 533
1998-1999	2 869 978
1999-2000	3 168 335
2000-2001	3 660 641
2001-2002*	5 062 399
2002-2003	4 787 102
2003-2004	5 149 481
2004-2005**	6 666 638
2005-2006	7 448 360
2006-2007	9 150 343
2007-2008	7 162 192
2008-2009	8 501 215
TOTAL	69 113 909

* Ces montants comprennent les paiements au Secrétariat du Sahtu, au GTNO et aux organismes de mise en œuvre y compris à l'OEREVM à compter de 2001-2002.

** Veuillez noter que les montants au titre de la mise en œuvre pour les exercices 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007 ont été révisés par rapport aux chiffres publiés dans les rapports annuels précédents.

ANNEXE 6 : REDEVANCES SUR LES RESSOURCES VERSÉES AU GOUVERNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 10.1 DE L'ENTENTE, DE 1993 À 2008

EXERCICE	REDEVANCES SUR LES RESSOURCES VERSÉES AU SECRÉTARIAT DU SAHTU (\$)
1993	123 697
1994	194 819
1995	204 357
1996	278 782
1997	244 261
1998	211 263
1999	231 949
2000	343 224
2001	499 505
2002 *	664 127
2003	1 175 380
2004	1 351 949
2005	1 324 731
2006	649 495
2007	1 283 361
2008	2 033 552
TOTAL	11 107 782

* À la suite d'un règlement à l'amiable intervenu avec le Secrétariat du Sahtu le 17 mai 2002, un montant supplémentaire de 8 738 354 \$ a été versé au SSI.

ANNEXE 7 : IMPÔTS FONCIERS VERSÉS AU GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, DE 1994 À 2008

EXERCICE	MONTANT REMBOURSÉ (\$)
1994 et 1995 (un seul versement pour les deux exercices)	8 666
1996	9 739
1997	9 544
1998	9 562
1999	9 623
2000	18 945
2001	16 509
2002	16 362
2003	15 414
2004	15 267
2005	15 267
2006	15 240
2007	15 803
2008	15 804
TOTAL	191 745

